

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature , & autres
remarques curieuses.*

M A R S 1714.



A V E R D U N

Chez CLAUDE MUGUET Marchand
Libraire.

M. D. CC. XIV.

AVIS DU LIBRAIRE.

Sur la fin de l'année 1712. j'annonçai l'impression du *Supplément de la Clef, ou Journal Historique sur les matieres du tems*, 2. vol. Au mois d'Avril suivant j'en fis les envois à ceux qui les souhaitoient avec empressement: Cet Ouvrage, qui, comme l'on sçai, commence par ce qu'il y a d'interessant dans l'Histoire depuis la paix de Riswick, jusques à la Battaille d'Hochstedt, a été reçu d'autant plus favorablement, qu'il rend le corps dudit Journal complet par la même plume, & est rempli de quantité de pièces curieuses peu communes, & très-interestantes à l'Histoire. J'ai crû devoir en rafraichir la memoire aux Lecteurs de ce Journal, sur tout en faveur de ceux, qui, peut-être, n'en ont pas eu connoissance, & qui ne laissent pas de faire un Recueil desdits Journaux.

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

Mars 1714.

A R T I C L E I.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **L** y a déjà plusieurs mois, que la Ville de Barcelonne est bloquée par l'Armée d'Espagne: mais comme ce blocus ne l'enveloppe que par terre, les Barcelonois ont reçu par mer, de tems à autre, des provisions & des rafraichissements, tant de Majorque que des côtes d'Italie: ces secours sont favorisez par une Escadre qu'ils ont tantôt dans leur Port, tantôt occupée à croiser dans le voisinage: on dit qu'elle est de 15 Vaisseaux, Fregates ou grosses barques. Quel qu'en soit le nombre, il est certain, que jusques à present la Ville n'a pas été affamée, (comme quelques lettres d'Espagne l'avoient voulu infinier;) mais comme la Flotte Espa-

Les Barcelonois persistent dans leur revolte; en quoi consiste leur Escadre.

gnole qu'on a préparée à Cadix, Alicant & Cartagene, n'attendoit que le tems favorable pour l'attaquer par mer, à mesure que Mr. le Duc de Popoli l'assiégeroit par terre, on se flattoit de réduire par la force les rebelles à l'obéissance, s'ils attendent l'extrémité; à quoi on voyoit beaucoup d'apparence par leur oppiniâtreté, à moins que par quelque dévouement des Conseratées de Rastadt, on trouvât lieu de les garantir du châtiment, que leur mauvaise conduite semble leur avoir mérité.

L'Empereur protege les Catalans, & le Roi T. C. insiste en faveur du Prince Ragouzi &c.

II. En effet s'il faut ajouter foi à quelques avis venus d'Allemagne, l'Empereur a fait parler en leur faveur, & l'on prétend que cet article, & ce qui concerne les loix & privilèges des Hongrois, des Transilvains, & les intérêts du Prince Ragouzi, on fait la matiere de plusieurs Conferances les plus vives & les plus contestées, entre Mr. le Prince Eugene & Mr. de Villars. Letems nous éclaircira bien tôt, de ce qu'elles auront produit de favorable, pour ceux que les deux Potentats protegent.

Mr. Vallejo bat les Catalans & fait prisonnier le Gouverneur de Cardonne.

III. On a eü la confirmation que Don Joseph Vallejo Brigadier, Commandant dans la Ville de Solfone, avoit battu & mis en déroute, un gros détachement des troupes Catalanes, sorties de Cardonne, commandé par Don Pedro d'Alba Gouverneur de la Ville de Cardonne, qui avoit sous lui le Major de la Place, lequel est aussi Major du Regiment de Barcelonne: ces deux principaux Officiers furent blessés & faits prisonniers; ce qui fait assez comprendre que leur troupe fut fort maltraitée, ou du moins qu'elle ne tint pas long-tems ferme devant les

Matières du tems. Mars 1714. 157

les troupes réglées : en effet la Garnison de Cardonne qui est fort nombreuse, n'est presque composée que du débris du corps, avec lequel le Colonel N. bot avoit parcouru une partie de la Principauté de Catalogne, avant de se renfermer dans Barcelonne, où il étoit encore au mois de Janvier.

IV. La plus grande partie des troupes Espagnoles qui étoient en Sicile arriverent au mois de Decembre à Alicant, où elles débarquerent au nombre de 5000. on y attendoit le reste avec le Duc de Los Balbaces, ci-devant Viceroi de ce Royaume-là, & les autres Officiers Royaux de la Nation Espagnole: on assure que plusieurs Seigneurs Siciliens de l'agrément & du consentement du Roi de Sicile, passeront aussi en Espagne pour faire leur cour au Roi Catholique, & pour lui offrir leurs services, au cas que Sa M. en ait besoin en Catalogne ou ailleurs.

Troupes venant de Sicile arrivées à Alicant.

V. Au commencement de Janvier, quelques petits bâtimens armés, appartenant aux Barcelonnois, allerent faire descente sur la côte près de Torrellly de Mongry, où ils enleverent un gros troupeau de vaches & de moutons, que les Habitans des environs avoient mené vers le rivage de la mer; il y a lieu de présumer quelque intelligence, laquelle venant à être prouvée, pourra attirer le châtement à quelques Catalans mal convertis. On a aussi introduit dans la Place un convoi de quelques barques chargées de grains & d'autres provisions, qui venoient de Naples.

Les Barcelonnois enlèvent un troupeau de bestiaux.

VI. Aux fêtes de Noël le Roi Catholique nomma aux Benefice v. aquants de

*Nomina-
tion du Roi
d'Espagne
aux Benéfi-
ces de son
Royaume.*

son Royaume, tant en Europe qu'en Ame-
rique; & pour faire ressentir à un plus grand
nombre de personnes, les effets de sa bon-
té Royale, Sa Majesté a fait passer aux gros
Archevêchez & Evêchez vaquants, des Pre-
lats qui jouissoient d'un moindre revenu,
à ceux-ci ont succédé d'autres Beneficiers,
comme Dayens, Archidiares, Chanoines
&c. en sorte que pour remplir un Evê-
ché vacant, cela a procuré l'avancement
de trois ou quatre Ecclesiastiques. Ce qui
a été fort avantageux à ceux qui sont parties
prenantes au Casuel des Bulles & autres expé-
ditions qui se font en Cour de Rome, en
faveur des nouveaux Beneficiers. Dans
cette promotion, outre l'Archevêché de
Sarragosse, se sont trouvez compris douze
Evêchez, un beaucoup plus grand nombre
d'Abbayes, de Commanderies, de Priores,
de Cononicats, & plusieurs dignitez dans les
Cathedrales.

*Orde du
Roi pour le
bon ordre &
l'adminis-
tration des
Finances de
Castille.*

VII. Le Royaume de Castille étant par-
tagé en vingt-une Provinces; Sa M. Catho-
lique, qui donne une entiere application à
corriger les abus, & à établir le bon ordre,
principalement dans les Finances, (qu'à
juste titre on nomme *l'ame d'un Etat* ;)
Sa Majesté, dis-je, a fait publier un Decret
Royal, par lequel Elle ordonne, qu'à com-
mencer par l'année 1714. on affermera se-
parément les revenus de chacune des vingt-
une Provinces; que les personnes chargées
de cette Receipte, compteront & répon-
dront directement aux quatre Presidents du
Conseil des Finances, qui sont en même
tems déclarez Directeurs des Fermes & im-
positions, dans les quatre départemens qui
leur

leur ont été assignez; voici de la maniere dont on les a partagez.

L'Evêque de Gironne fera Directeur des Provinces ou Receptes de Cordoüe, de Jean de Seville, de Grenade, de Murcie & de Cuenca; *Le Marquis de Campo Florido*, de celles de Burgos, de Galice, de Zamora, Toro, de Salamanque, & de Villadolid; *Don Sebastien Garcia-Romero*, de celles d'Avila, de Guadalaxara, de Palentia, de Leon & d'Estremadoure; *Don Manuel Antonio de Azevedo*, aura la direction de celles de Tolède, de la Manche, de Madrit, de Segovic, & de Soria.

Les quatre départemens des Finances de Castille.

VIII. Le Pere Don Diego de Los Angeles, Trinitaire déchauffé, a nouvellement ramené d'Affrique environ cinquante Esclaves Chrétiens: comme le Roi de Maroc a conçu de l'estime & de l'amitié pour ce digne Religieux, il n'employe la faveur dont ce Prince Barbare l'honore, qu'à procurer la liberté de ces malheureux Chrétiens, & c'est sans doute l'employ le plus saint & le plus conforme aux Loix & aux preceptes du Christianisme.

Esclaves Chrétiens ramenez en Espagne.

IX. Par les avis de Lisbonne, on a appris qu'au mois de Janvier, la flotte de Bresil y arriva au nombre de 40. Navires tant Portugais que d'autres Nations, qui outre les Marchandises, ont apporté quatre millions de Cruzades en or; qui font environ huit millions de livres argent de France. Cette heureuse arrivée a causé beaucoup de joye en Portugal: & comme ce sont les premiers fruits de la Paix, que les Marchands ont cueillis, ils commencent à oublier les pertes que la guerre leur a causées.

Flotte du Bresil arrivée a Lisbonne.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable
en FRANCE depuis le mois dernier.

Citadelle
projetée à
Bourg-en-
Bresse.

I Comme les Piémontois se proposent au printems prochain, de faire fortifier quelques Postes sur leur frontiere, tant en Piemont qu'en Savoye; on parle aussi de fortifier la Ville de *Bourg-en-Bresse*, en ce cas on y réédifira la Citadelle autrefois si fameuse, & sur le modèle de laquelle ont été bâties celles d'Amiens & de Turin. Ce fut le Duc Emanuel Philibert, qui après la paix de Cateau-Cambresis, la fit bâtir dans l'endroit où est presentement le Couvent des Capucins: & comme c'est dans le même endroit où l'on l'a rétablira, il faudra rebâtir le Couvent ailleurs, à moins qu'on ne juge plus à propos d'incorporer les Religieux dans les autres Monastieres de la Province.

Discours sur
le devoir des
Avocats.

II. A la dernière ouverture du Parlement de Dombes à Trevoux, Mr. Dugas second Avocat Général fit un très beau discours sur les devoirs des Avocats. Il fit un détail exact & suivi de toutes les qualitez & de toutes les vertus qui peuvent former un bon Avocat: il donna une idée & une notion également sûre & véritable, de l'éloquence. Il s'éleva fort contre ceux qui répandent dans leurs plaidoyers, des Satires personnelles, & qui par des tours étudiés ne cherchent qu'à faire perdre de vûe la vérité: enfin tout son discours ne roula, que sur les qualitez & le caractère d'un bon Avocat. Il y a trois ans que ce Magistrat
dans

Matières du tems. Mars 1714. 161
dans une semblable occasion, parla du devoir & des obligations des Juges: il se propose en 1716. de faire un pareil examen des qualitez & des obligations des Procureurs, afin, s'il lui est possible, d'operer leur conversion.

III. Autrefois les Prevôts des Marchands de Lion, se renouvelloient tous les deux ans: mais Mr. Raval qui remplit aujourd'huy cette Charge, la possède depuis six ans, & a encore été continué pour deux ans; ainsi, il aura huit ans d'exercice; ce qui jusques à present, avoit été sans exemple, & est fort glorieux à ce Magistrat.

Mr. Raval est continué Prevôt des Marchands de Lion.

IV. L'Accademie Françoisse, a fait avvertir les Sçavants, qu'elle donnera le 25. Août prochain, fête de saint Louïs, le prix d'éloquence fondé par feu Mr. de Balzac. Le sujet sera *sur la nécessité de connoître la Religion & de la pratiquer*, suivant ces paroles du dernier Chapitre de l'Ecclesiaste, verset 13. *craignez Dieu & observez ses preceptes, car c'est là tout l'homme.*

L'Accademie Françoisse, promet le prix d'éloquence; quel en est le sujet.

V. Comme la santé de la Reine d'Espagne est toujours languissante; le Sieur Helvetius, fameux Medecin Hollandois, établi à Paris depuis plusieurs années, partit en poste sur la fin du mois de Janvier, pour se rendre à Madrid, afin de travailler, autant qu'il dépendra de lui, au rétablissement de la santé de cette Princeesse; qui de Pavis des Medecins Espagnols, est allée demeurer quelques mois dans la belle Maison du Duc de Medina-Celi, dans l'esperance que le changement d'air & le retour de la belle saison, contribuera beaucoup à sa convalescence.

Le Sieur Helvetius Medecin, est allé à Madrid pour la santé de la Reine d'Espagne.

*Reforme
dans les
troupes
Françoises.*

VI. Depuis deux mois les Commissaires du Roi travaillent à la reforme des troupes, tant à pied qu'à cheval: on a déjà incorporé plusieurs nouveaux Regiments dans les vieux; mais cette reforme ne sera générale, que lorsque la Paix la fera devenuë.

*Cruauté
comise par
les Catalans
Rebelles.*

VII. Par les Lettres venuës de Roussillon, on a appris que les Montagnards de Catalogne, dans le tems qu'on les croyoit rentrez dans leur devoir, & que tout étoit allés tranquille, avoient repris les armes dans quelques Cantons pour continuer leurs brigandages, & faire diversion en faveur des Barcelonois: une troupe d'environ 4000. Miquelets Rebelles, se donnerent rendez-vous entre Vich & Cardonne; Mr. de Bracamonte y envoya en détachement de troupes valonnes, pour les reconnoître, mais ayant été envelopez, ils furent tous massacrez, même les prisonniers, sans observer les loix de la guerre. Mr. de Bracamonte ayant été informé de cette cruauté, s'avança de ce côté-là, mais n'ayant pas allés de monde pour forcer les Rebelles dans les défilez retranchez qu'ils occupoient, se vit obligé de rebrouffer chemin. Le nombre des Rebelles ayant grossi, s'avancerent vers le camp du Duc de Popoli, pour le tenir à l'erte, pendant que les Barcelonois firent une grosse sortie, qui n'aboutit qu'à faire perir du monde de part & d'autre, les affiegez ayant été repouffez jusqu'à leurs palissades.

Ces deux actions ayant reveillé l'assoupiement de quelques Cantons mal affectionnez, Mr. le Comte de Fiene dépêcha un Courier à Perpignan, pour demander quelques

quelques Compagnies de Grenadiers, par le moyen desquels on pût maintenir le Lam-pourdan dans la tranquillité; le 15. Janvier on lui envoya les deux Compagnies de Gattinois, une de Bellaffaire, une d'Albigeois & une de Bassigny. On croyoit même que les cinq Bataillons dont ces Compagnies ont été détachées, prendroient la même route, & l'on ne doutoit presque pas qu'on ne fit quelque châtiment exemplaire dans les lieux nouvellement revoltez; avec d'autant plus de raison qu'on reconnoit, quoi qu'un peu tard, que la débonnairté de la Cour d'Espagne, ou la lenteur de ses résolutions, bien loin de ramener au devoir de la fidélité les mutins de Barcelonne & des environs, n'ont servi qu'à les endurcir d'avantage & à les affermir dans leur rebellion.

*Troupes
Françoises
qu'on en-
voye à Mr.
de Fienne en
Catalogne.*

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier,

I. **L**Es broüilleries survenuës en Sicile, *Different*
entre les Magistrats & les Ecclesiastiques des Villes du Royaume, augmentent *entre les Ec-*
chaque jour: les Evêques qui en sont sortis *clesiastiques*
pour aller résider à Rome, après avoir *de les Magi-*
publié un interdit des Eglises de leurs Dio- *strats de Si-*
ceses, sollicitent la Congregation de l'Im- *cile, sur l'In-*
munité Ecclesiastique, de prononcer les Cen- *terdit des*
sures les plus rigoureuses de l'Eglise, contre *Eglises,*
les Juges Royaux, qui de leur autorité ont
fait ouvrir les Eglises, & contre les Eccle-
siastiques qui y ont fait le service Divin, au
préjudice de l'Interdit: d'un autre côté l'au-
thorité

thorité du bras séculier veut faire exécuter les Sentences émanées du Tribunal du Juge de la Monarchie, prétextant que l'Interdit est nul, mal fondé & même scandaleux, puis qu'il prive les fideles de la nourriture spirituelle, & protège le crime des maîtres qui se réfugient dans les Eglises ou Monasteres, d'où les Juges les ont souvent & inutilement réclamés pour les faire punir. Le Procureur Général des Capucins, qui avoit voulu observer l'Interdit, a été obligé de sortir du Royaume : enfin la confusion à cet égard, ne sauroit être plus grande.

*Reglement
proposé pour
égaliser la
valeur des
especes de Sicile avec celles de Piémont.*

II. Le Roi de Sicile ayant écouté favorablement les remontrances qui lui furent faites, sur l'inégalité des especes des monnoyes de Sicile, avec celles de Piémont, lesquelles n'étans pas égales en titre & en valeur, pouvoient porter un notable préjudice au Commerce des Sujets des deux Etats, le Roi nomma des Commissaires Siciliens & Piémontois pour dresser un Reglement sur cette difficulté, afin d'en prévenir les inconveniens, & favoriser le Commerce.

Le Roi de Sicile fait mettre en liberté les Napolitains qui se trouvoient prisonniers dans son Royaume.

III. Quoi que l'Empereur n'ait pas encore reconnu *Mr. le Duc de Savoye* pour *Roi de Sicile*; celui-ci n'a pas laissé de donner la liberté sans rançon ni échange, à environ 60 Napolitains qui se sont trouvez dans les prisons de son nouveau Royaume, & de les faire conduire à ses dépens jusqu'au Port de Reggio: de maniere que par cet acte de charité & d'humanité, (sans aucun Traité particulier,) ce Prince a fait le premier pas pour rétablir l'intelligence du bon voisinage entre les deux Royaumes, dont les peuples

ples étoient devenus ennemis. depuis que les Impériaux étoient entrez dans celui de Naples: Sa Majesté Sicilienne fit écrire en même tems au Viceroy de Naples, qu'à son avènement à la Cour de Sicile, une de ses premières intentions avoit été de rétablir & d'augmenter même, s'il étoit possible, l'ancienne bonne correspondance entre ses Sujets & ceux du Royaume de Naples; qu'au moment que Sa Majesté avoit été informée qu'il y avoit des Napolitains prisonniers dans ses Etats, il leur avoit donné une entière & pleine liberté; avec d'autant plus de justice, que n'étant point en guerre avec aucune Puissance de l'Europe, Elle vouloit que tous les étrangers eussent la liberté de voyager & de commercer dans ses Etats, en se conformant aux loix du País. On n'apprend pas que le Viceroy de Naples en ait agi de même envers les Siciliens; ni qu'il ait fait publier aucune permission pour rétablir le Commerce entre les deux Nations; il attend sans doute là-dessus des ordres de la Cour de Vienne; néanmoins par tolérance ou par politique, ce Viceroy n'empêche pas que les Siciliens & les Napolitains ne commercent ensemble, comme ils faisoient avant la dernière revolution de Naples.

Le Commerce entre les deux Royaumes est toléré.

IV. Dans le tems qu'on se flattoit à Rome que la Cour de Vienne, suivant les espérances qu'elle en avoit donné au Cardinal Piazza, feroit faire la restitution de Commachio, il est survenu un incident, qui non seulement pourra retarder cette restitution, mais encore produire de nouvelles broüilleries entre les deux Cours: voici quel en a été le sujet.

Les

*Nouveau
Different
survenu en-
tre les Cours
de Rome &
de Vienne
sur le motif
de quelques
Barques ar-
rêtées en
Lombardie.*

Les Négocians du Ferrarois sujets du Pape, ayans acheté des marchandises dans le Duché de Mantouë, qui se trouve aujourd'hui possédé par l'Empereur, les firent mettre sur des Barques, pour les voiturer à Ferrare: mais les Officiers Imperiaux, sous prétexte de quelque défaut de formalité, pour acquitter les droits extraordinaires, qu'ils prétendoient leur être dûs, firent arrêter ces Barques. Quelque tems après les Ferrarois usèrent de représaille sur des Barques chargées de sel, que ceux de Milan faisoient à Mantouë. Les Officiers de l'Empereur en porterent des plaintes au Legat de Ferrare, qui promit de rendre justice: les Imperiaux ne demandent pas seulement qu'on relâche les Barques Milanoises ou Mantouïanes; ils prétendent aussi que ceux qui les ont arrêté, soient mis entre leurs mains, pour les châtier; qu'ou- tre la restitution des Batteaux & des marchandises, on paye dix mille écus de dommages & interêts, avec tous les faux frais, & qu'on envoie à Vienne une Députation pour faire à l'Empereur une suffisante satisfaction de l'attentat commis contre sa Souveraineté; la dose d'un tel vomitif paroit bien forte pour la foible complexion de ceux qui ne sont pas robustes, & dont le moindre accident est capable de renverser les esperances d'une entiere convalescence; car j'estime qu'il est plus difficile de rétablir l'union & la concorde entre deux Puissances déjà broüillées, que de guérir certaines maladies, dont souvent les hommes se trouvent attaquez.

V. La prodigieuse mortalité des bestiaux
qui

qui regne en Italie depuis près de deux ans, principalement parmi les Bœufs, dont on se sert pour le labourage dans le Milanez & autres États circonvoisins; ayant contraint les habitans de la campagne de laisser en friche la plus grande partie de leurs terres labourables; ces fertiles Provinces devenant steriles, on a lieu de craindre la famine dans ces endroits là, où déjà la cherté des dandrées n'est que trop exorbitante: comme la nécessité fourni souvent des lumieres à l'esprit, pour chercher les moyens de s'en garantir, certains particuliers ont offert à la Regence de Milan une machine de leur invention, (*c'est le Marquis del Borro Florentin qui est l'inventeur de cette machine,*) avec laquelle ils prétendent qu'on peut labourer les terres sans le secours des Bœufs, Chevaux, ni autres pareils animaux: ce secret sera merveilleux s'il a son exécution, & que la dépense n'excede pas celle qui est attachée à la culture faite par les bêtes de labourage: on pourra en être éclairci, lors que les Commissaires que le Senat a nommé pour examiner cette machine, & en faire l'épreuve, en feront ensuite leur rapport à la Regence: car il n'y a que l'expérience d'une pareille invention, capable de dissiper l'incrédulité de ceux qui s'imaginent, que c'est une pure chimere: s'ils avoient été du tems qu'on inventa les lunettes dont les vieillards se servent pour lire & écrire, les glaces de miroir, la poudre & autres machines infernales, ils auroient jugé du *Bonnet*, que ces sortes de choses n'étoient pas capables de produire l'effet dont la raison s'est convaincu par la

Préjudice que la mortalité des bestiaux cause à l'agriculture des terres en Italie.

Machine avec laquelle on prétend labourer les terres sans bestiaux.

L'homme incrédule doute des vérités qu'il ignore.

seule expérience, tant il est vrai que l'homme est naturellement incrédule, & doute de toutes les vérités qu'il ne connoit pas.

Entrée publique du Roi & Reine de Sicile à Palerme & leur Couronnement.

VI. Tous les préparatifs qu'on faisoit en Sicile pour l'entrée publique & le couronnement de leurs Majestés Siciliennes, étant achevés, on fixa le jour de l'entrée au 21. Decembre 1713. fête de St. Thomas, & le couronnement au Dimanche suivant veille de Noël. Ces deux jours de cérémonie furent très solennels, & attirèrent à Palerme une affluance de monde d'autant plus grande, qu'aucun Sicilien d'aujourd'hui n'en vit jamais de pareille dans sa patrie, à cause du Laps de tems qui s'est écoulé, depuis que les précédents Rois de Sicile, n'avoient point honoré le Royaume de leur présence. Je n'entrerai point dans tout le détail de ce cérémonial; mais j'en rapporterai néanmoins les principales circonstances; qui suffisent pour contenter ceux qui s'attachent aux faits principaux de l'histoire du tems.

Cérémonie & ordre de la marche lorsque leurs M. firent leur entrée dans Palerme.

Le 21. jour de l'entrée, leurs Majestés allèrent dès le matin dans la plaine de saint Erasme hors la Ville de Palerme, où l'on avoit dressé des tentes: celle de leurs Majestés, étoit ornée de portiques couverts de velours cramoisi avec des dentelles d'argent: au bout de cette tente, on avoit pratiqué une grande Sale; au fond de laquelle étoit le Trône sur lequel le Roi & la Reine se placèrent.

Le Prince de Butera premier Noble du Royaume, s'étant approché du Trône, complimenta le Roi de Sicile au nom du Corps de la Noblesse, Sa Majesté le remercia; d'une

d'une maniere très gracieuse; Elle lui remit l'Etendard Royal, après quoi on donna le signal pour commencer la marche vers la Ville.

Un Regiment de Dragons faisant l'avant-garde, qui avoit assés de peine de fendre la foule du peuple, il étoit suivi des Valets de pied & des Pages de la Couronne: après lesquels marchoit le grand Justicier & les trois Juges civils du Royaume: suivoient les Députés des Villes de la Monarchie avec d'autres Officiers Royaux, qui ne formoient qu'un Corps. On vit ensuite paroître les Princes, Ducs, Marquis, & Comtes Siciliens, tous bien montez, vêtus magnifiquement, suivis de leurs gens de livrée; cette troupe composoit le Corps de la Noblesse.

Après eux venoit le Senat, les Officiers de la Chambre du Patrimoine; (c'est ce qu'on nomme en France *Parlement* & *Chambre des Comptes*) avec d'autres Officiers de Robbe, qui étoient séparés des Evêques & des Abbez, par plusieurs Trompettes, hautbois & autres jouëurs d'instrument.

Le Prince Spinola Tresorier Général de la Couronne, qui marchoit après les Prelats, jettoit à droit & à gauche, de l'argent au peuple: ce qui fit que plusieurs furent blesez ou à demi étouffez, pour chercher à attraper une pièce de cinq ou six sols. Les Officiers du Roi de Sicile marchoit ensuite; de ce nombre étoient les Gentilshommes de la bouche, les Maitres d'Hôtel, les Aumoniers, les Ecuyers, les Gentilshommes de la Chambre; & le Grand Maitre de la Garderobbe.

Le Prince de Butera portant l'Etendard Royal, marchoit seul après ces Messieurs; le Prince Thomas de Savoye, premier Ministre du nouveau Roi, venoit ensuite marchant aussi seul.

Ces deux Princes dévançoient le Roi & la Reine qui étoient à cheval, & cependant sous un daix fort riche porté par les gens préposez à cela, & soutenu par les Sénateurs : le Marquis Palavicino, Grand Ecuyer portant l'épée nuë, marchoit à la droite fort près du Roi; le Comte de Govon Chevalier d'Honneur, & le Marquis de Tournon Capitaine des Gardes du Corps, étoient à la gauche de la Reine, sans autre marque d'honneur.

Leurs Majestez étoient suivies des principaux Officiers & Dames de leur Cour; on se dispensera d'en mettre ici la liste, pour ne pas ennuyer certains lecteurs; outre que quelques uns de ses Courtisans, auroient peut-être, lieu de se plaindre, de n'avoir pas été placez dans le rang que leur donnoit leurs Charges & Emplois; car les avis qu'on m'a envoyez là-dessus, n'en font pas une assez juste distinction.

Ce fut par la Porte des Grecs, que cette superbe entrée se fit à Palerme, il y avoit un Arc de Triomphe, orné de Cartouches, où l'on avoit pris soin de représenter les plus belles actions du nouveau Roi: l'Archevêque de Palerme à la tête du Clergé de la Ville, attendit Leurs Majestez à cette porte; Il leur fit un compliment fort court, leur donna la croix à baiser; après qu'on continua la marche jusqu'à l'Eglise Métropolitaine, où on avoit élevé un Trône sur lequel

*Le Roi de
Sicile reçoit
le serment
des Etats du
Royaume.*

Matières du tems. Mars 1714. 171

lequel le Roi & la Reine prirent leur place. Le *Te Deum* étant chanté, le Prototaire du Royaume, en Robbe de ceremonie, monta sur le cinquième degré du Trône, fit la lecture du serment qui fut prêté par les trois Etats, qu'on distingue en Sicile, par l'*Ecclesiastique*, le *Militaire*, & le *Domaniat*.

Après que les trois Etats eurent fait leur serment; on présenta au Roi celui qu'il devoit jurer lui-même, pour l'observation des loix & privileges du Royaume; ce qu'il fit en mettant la main sur les Evangiles & en baissant la croix. Le Roi confirma ensuite les privileges particuliers de la Ville de Palerme dont le Prêtre fit la lecture, tels qu'ils sont contenus dans le livre qu'il presenta à Sa M. laquelle en jura aussi l'observation: la ceremonie étant finie, le Roi & la Reine furent conduits au Palais; cette solennité fut suivie d'acclamations, d'illuminations, & d'autres marques d'une joye publique; qui furent renouvelées & même augmentées le 24. Decembre, jour auquel l'on fit le couronnement de leurs Majestez.

VII. Cette ceremonie fut d'autant plus nouvelle, que depuis plusieurs siècles on n'en avoit point fait de pareille en Sicile; en voici quelques circonstances. On avoit préparé dans l'Eglise Metropolitaine de Palerme un Trône du côté de l'Evangile, pour le Roi, & un tout auprès pour la Reine, un peu moins élevé. L'Archevêque de Palerme assisté des Evêques de Mazzara, de Siracuse, & de Cefalu, fit la fonction de cette auguste ceremonie.

Toutes les Troupes étans en double haye

Jure l'ob-
serva-
tion
des loix &
privileges
des Siciliens.

Couronne-
ment du Roi
& Reine de
Sicile.

dans les rues depuis le Palais jusqu'à l'Eglise, & l'heure marquée pour le départ étant venue, la marche commença par un Carosse, dans lequel étoit le grand Chambellan avec deux Gentilshommes de la Chambre, qui portoient dans deux bassins d'argent, l'un la Couronne, le Sceptre, & l'Epée du Roi, l'autre le Sceptre & la Couronne de la Reine. Dans un second Carosse étoient les Chevaliers d'honneur, & les Aumôniers: il étoit suivi par les Gentilshommes de la Cour tous à cheval: après eux marchaient les Chevaliers de l'Annonciade: ensuite le Prince Thomas de Savoie, qui marchoit seul.

Le Carosse de leurs Majestez, attelé de huit chevaux, environné des Gardes du Corps, des Ecuyers & des Gardes Suisses, marchoit ou rouloit lentement, les portières ouvertes, afin que le peuple dont les rues, les fenêtres & les toits des maisons étoient pleines, eussent la satisfaction de voir le Prince fortuné, auquel la Providence & la politique des Etats, venoit de les soumettre. Le Grand Ecuyer & le Capitaine des Gardes suivoient à cheval: immédiatement après un second Carosse du corps à huit chevaux, dans lequel il n'y avoit personne: Il ne servoit que de parade, & de précaution en cas que celui où étoient leurs M. vint à casser: on voyoit paroître ensuite un troisième Carosse de la Cour, où étoient les Dames & les filles d'honneur de la Reine.

Etans arrivez à l'Eglise, le Grand Chambellan remit à l'Archevêque les ornements Royaux, qui les fit déposer sur l'Autel, le Roy en, ra dans une Chapelle où il fût revê-

en des habits militaires qui l'y attendoient deux Evêques le conduisirent à l'Autel, & le présentèrent à l'Archevêque, lui demandant qu'il vouloit bien le couronner Roy; on lui fit faire sa profession de foi qui étoit comme un nouveau serment, ce qu'il fit en mettant la main sur les Evangiles: pendant qu'on recitoit les prières préscrites dans le Pontifical, le Roi étoit à genoux, prosterné sur des carreaux: lors que l'Evêque lui eût donné sa benediction, il lui fit des onctions extraordinaires au bras droit & entre les épaules, après quoi le Roi alla dans la Chapelle reprendre le Manteau Royal, dont le Prince Thomas portoit la queue, & alla s'asseoir sur son Trône.

Il en descendit après le Graduel de la Messe, & s'étant rapproché de l'Autel, il reçût à genoux des mains de l'Archevêque, l'Epée nuë; on la mit dans le fourreau, & le Prelat en ceignit le nouveau Monarque; qui s'étant remis à genoux, l'Archevêque, lui remit la Couronne sur la tête & le Sceptre en main, en disant les prieres accoutumées. Cette ceremonie fut annoncée au peuple par une salve générale de l'artillerie & de la mousqueterie. L'Epée fut remise au grand Ecuyer, qui la porta devant le Roi, lequel alla reprendre sa place sur le Trône.

Après le *Te Deum* chanté, la Reine reçût les onctions, fut couronnée, & reçût le Manteau Royal à peu près avec les mêmes ceremonies qu'on avoit faites pour le Roi: leurs Majestez allerent à l'offrande la Couronne en tête, & le Sceptre en main; la Messe finie, elles quitterent la

174 *Journal Historique sur les*
Couronne pour aller communier; après
quoi on les reconduisit au Trône, on leur
remit leurs Couronnes sur la tête; & enfin
elles retournerent au Palais dans le même
ordre qu'elles en étoient parties: les accla-
mations de *vive le Roi & la Reine* redou-
blerent; on fit pendant trois jours des illu-
minations & des réjouissances extraordi-
naires.

ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé en SUISSE,
& en ALLEMAGNE, depuis le mois
dernier.*

*Mr. de
Baretti
Landi Am-
bassadeur
d'Espagne
en Suisse.*

I. **M** Onfieur le Marquis de Baretti-
Landi, Ambassadeur extraordina-
ire d'Espagne en Suisse, se rendit à la der-
niere Diette de Lucerne, où il donna des
nouvelles marques de sa magnificence par
trois grands repas, où la splendeur, la
profusion & la délicatesse se rencontrèrent
également. Ce Ministre ne fit pas moins
éclater son éloquence, son zèle & sa ca-
pacité dans un discours en langue Italien-
ne qu'il prononça dans cette Diette, en
adressant la parole à tous les Cantons Ca-
tholiques, representez par leurs Députéz.
En voici la tradition.

*Son dis-
cours aux
Cantons
Catholi-
ques.*

ILLUSTRES ET PUISSANS SEIGNEURS.

J i expréssément attendu le tems de cette
Jolüable Diette pour vous donner part au
nom du Roi mon Maitre, de la naissance
d'un troisiéme Prince, appellé sur les fonds
Bap-

Matières du tems. Mars 1714. 175
 Baptismaux, l'Infant Don Fernand. J'ai voulu que chacune des Illustres Républiques qui sont ici dignement representez par vous, fût instruite au retour de ses Députez, des expressions de tendresse, avec lesquelles Sa Majesté m'ordonne de vous annoncer cette nouvelle benediction de Dieu sur sa Royale Famille. Si veritablement la joye en est plus sensible, quand elle se communique & se partage, pour ainsi dire, avec ceux qui nous ont donné de longues & fidelles preuves de leur amitié, vous devez croire Illustres & Puissans Seigneurs que ce témoignage que vous recevez de Sa Majesté par mon canal, est non seulement un effet de son estime, mais aussi de l'esperance qu'Elle a encore de voir augmenter sa joye par la vôtre.

La naissance de ce Prince arrive dans une conjoncture, où nul accident contraire ne peut corrompre le plaisir de sa solemnisation, La paix est déjà faite avec plusieurs Puissances, & prête à conclure avec toutes les autres, suivant les favorables apparances, que nous en voyons éclater; l'Espagne délivrée de ses ennemis, voit enfin son Roi assis tranquillement sur son Trône. Tous les Braves & genereux Espagnols lui obéissent avec liberté, après que leur fidelité heroïque lui a obéi avec peril dans les tems de violence.

Une seule Ville abandonnée de Dieu, après l'avoir été de toutes les Nations, soutient encore le reste de sa perfidie, & ce qui est incomprehensible, n'a point de honte de faire parade de son desespoir. C'est par ses portes que la guerre s'est introduite dans la Monarchie; mais si elle differe plus longtems

*Comme
 nique la
 naissance de
 l'Infant Don
 Fernand.*

*Ce qu'il
 dit de la re-
 bellion de
 Barcelonne,*

de

176 *Journal Historique sur les*
de se repentir, & de profiter de la clemence
du Roi, le Théâtre de son crime pourra de-
venir celui de son supplice; Barcelonne ré-
duite, on n'invoquera plus dans toutes les
Espagnes d'autre Souverain que le Souverain
legitime.

*Loie les
Cantons
Cath. de n'a-
voir recon-
nu d'autre
Roi d'Espa-
gne que son
Maitre.*

C'est pourquoi je me flatte, Illustres &
Puissans Seigneurs, que Sa Majesté avec la-
quelle vous vous êtes alliez, sera desormais
en état de peser encore mieux le zèle avec
lequel vous lui avez conservé vôtre foi jus-
qu'au dernier période de cette guerre; une
conduite si franche & si loyale, est bien di-
gne de la memoire de ce Grand Prince. Son
cœur étant égal à sa dignité, & à sa puis-
sance, il est juste de penser qu'il fera gloire
de vous être redevable d'une action glorieu-
se. Expliquons-nous plus clairement.

*Fait une
belle compa-
raison de la
Monarchie
d'Espagne
au Soleil du
Firmament.*

Ceux qui, soit par des raisons d'Etat ima-
ginaires, soit par crainte, soit par des con-
seils sedueteurs, se sont ingerez de donner à
d'autres qu'à Philippe V. le nom de Roi d'Es-
pagne, n'ont peut-être jamais pensé que vô-
tre exemple seroit contre eux, & non pas
pour eux. Vous seuls, (j'aime à faire réten-
tir à haute voix un souvenir si honorable)
vous seuls n'avez point été éblouïs d'un me-
tère passager: vous n'avez point eu les
yeux assez troubles pour croire qu'il pût y
avoir deux Soleils dans le Ciel.

C'est un compliment reciproque qui ne
doit point être separé aujourd'hui: vous de-
vez feliciter dans vos cœurs le Roi mon Mai-
tre sur la naissance de l'Infant. Sa Majesté &
le monde entier, qui ne manque jamais de
rendre justice au merite, doit vous feliciter
à son tour, de vous être signalez si glorieu-
sement

fement dans la juste cause entre tant de Nations différentes.

Je vous assure, I. & P. S. que dans tous les ordres que je reçois du Roi, rien ne m'est plus particulièrement recommandé, que les assurances de la tendresse de Sa M. qu'Elle désire vôtre bonne opinion, & qu'Elle ne négligera rien de tout ce qui peut dépendre d'Elle pour procurer vos avantages. Ceux de la Religion, qui sont les plus touchans, les plus saints, & sans lesquels tout secours humain devient inutile: ceux de vôtre liberté; ceux de vôtre honneur; c'est en même tems une grande gloire, & un grand bonheur pour mon Ministère, d'avoir toujours eû, pendant le cours de dix années, le même langage à vous tenir, & de vous avoir toujours vû agir avec le même courage & la même vertu.

II. L'Empereur sachant qu'il y avoit quelques difficultez entre les Membres de son Conseil Aulique, sur le rang & la précedence; voulant les faire cesser tout à coup, cassa ce Conseil pour vingt quatre heures; Sa M. I. en créa ensuite un nouveau le 14. Janvier, dont le Comte de Windisgratz fut fait Président, & nomma les autres Membres qui doivent composer ce Tribunal, marquant le rang que chacun y devoit occuper.

III. Quelque tems auparavant, c'est-à-dire, vers le commencement de Janvier, l'Empereur forma un autre Conseil, auquel on a donné le nom de *Conseil suprême d'Espagne*; parce qu'on lui attribua la connoissance des affaires qui regardent les Pais qui dépendoient ci devant de la Monarchie

*Conseil
Aulique cassé & créé de
nouveau,
quel est son
Président.*

*Création
d'un nouveau
Tribunal sous le
nom de
Conseil
suprême
d'Espagne.*

178 *Journal Historique sur les*
 monarchie d'Espagne, & qui sont aujourd'hui
 possédez par la Maison d'Autriche. Ce Con-
 seil est composé pour la plupart, des Sei-
 gneurs, qui après avoir reconnu & prêté
 serment de fidélité au Roi Philippe V.
 abandonnerent ses intérêts dans le cours de
 la guerre pour s'attacher à ceux de la Mai-
 son d'Autriche. L'Archevêque de Valen-
 ce, qui eut beaucoup de part à la revolte
 de ce Royaume-là, & qui a mieux aimé
 abandonner son troupeau, que de rentrer
 dans la soumission générale du même
 Royaume; ce Prelat, dis-je, a été fait Pre-
 sident de ce nouveau Tribunal: le Duc
 d'Uceda, qui après avoir été plusieurs an-
 nées Ambassadeur du même Roi d'Espa-
 gne à Rome, abandonna son service, &
 été fait Tresorier de ce Conseil. Il est di-
 visé en quatre Chambres, la chacune com-
 posée d'un Secretaire d'Etat, de deux Con-
 seillers de Robbe, de deux d'épée, d'un
 Fiscal, ou Procureur Général, & de quel-
 ques autres Officiers: l'une de ces Cham-
 bres connoitra des affaires du Royaume de
 Naples; une autre du Duché de Milan, une
 troisième des Païs-Bas Catholiques, & la
 quatrième du Royaume de Sardaigne. Cha-
 cun des Conseillers aura huit mille florins
 d'appointement, qui font sieze mille livres
 de France; les autres Officiers à propor-
 tion.

*Quel en est
 le Président.*

*L'assemblée
 de Brunsw-
 ick diffé-
 rée & pour
 quois.*

IV. On n'apprend pas qu'on ait encore
 fait l'ouverture du Congrez qui doit se te-
 nir à Brunzwick, pour pacifier les troubles
 des Etats du Nord: deux causes principa-
 les ont retardé cette ouverture; l'une qu'on
 attendoit de Turquie le consentement du
 Roi

Roi de Suede & de St. ckholme, qu'elles ;
seront les resolutions que prendront les Etats
de la Monarchie Suedoise. La seconde
que le Czard de Moscovie, ayant fait déclara-
rer par ses Ministres dans les Cours d'Alle-
magne, „ Qu'il n'aquiesceroit pas aux re-
solutions qu'on prendroit dans le Con-
grez de Brunzwick, ni dans aucune au-
tre assemblée, à moins que pour préli-
minaires de la Paix à faire avec la Sue-
de on ne cedât en pleine Souveraineté,
toute la Livonie & toute la Finlande
au Czard: que le Roi de Dannemarck
son Allié, conservât aussi la possession
du Duché de Breme & de ses dépen-
dances. Enfin, que le Roi Auguste,
soit maintenu sur le Trône de Pologne,
que l'Empereur, les Electeurs & autres
Princes de l'Empire se rendront garants,
que le Roi de Suede, ni aucune autre Puif-
sance, ne troub'era jamais le Regne de Sa
M. Polonoise &c.

V. Les prétentions du Czard sont d'u-
ne nature à reveiller toute l'attention des
Souverains d'Allemagne; & principalement
celle des Polonois & des Lithuaniens: il
semble que la bonne Politique ne s'accom-
mode pas d'un pareil agrandissement des
Etats de Moscovie; qui ne sont déjà que
trop vastes pour un Prince aussi habile,
aussi entreprenant, & aussi puissant qu'est
l'Empereur de Russie d'aujourd'hui: ce Prin-
ce, (Pierre Alexeowitz Czard de Moscovie),
qui n'est encore que dans sa quarante-unié
me année, s'est perfectionné dans l'art de
regner & de faire la guerre: Il a corrigé les
abus de ses Etats; les troupes Moscovites

*Demanda
des préli-
minaires du
Czard pour
parvenir à
la paix.*

*Les pré-
tentions du
Czard peu-
vent causer
de l'ombrage
aux Alle-
mands &
aux Polo-
nois.*

ne sont plus telles qu'elles étoient à Nerva il y a environ 14. ans : * les Reglemens qu'il a fait, ses Ordonnances sur l'art militaire, sur la Police, sur l'administration de la Justice & des Finances ; les Arts & les Manufactures établies dans ses principales Villes, le Commerce & la Navigation qu'il fait apprendre à ses Sujets ; tout cela a fort déroüillé l'esprit & le genie des Moscovites : on ne les reconnoit plus, si l'on les compare à cé qu'ils étoient il y a vingt ou trente ans ; autrefois il leur étoit défendu de voyager, sous peine de la vie : aujourd'hui ils se sont répandus dans la plupart des Etats de l'Europe : autrefois il étoit presque aussi rare de voir des Ministres Moscovites dans les Cours des Princes Chrétiens, comme d'y voir des Ambassadeurs de Siam & du Mogol ; aujourd'hui ils ont établi des Residences fixes en Italie, Angleterre, Hollande, dans les principales Cours d'Allemagne, & ont déjà tenté d'avoir des Députez à la Diette générale de l'Empire Germanique : je le repete, ces considerations & plusieurs autres que le Lecteur peut faire lui-même, ne sont pas indignes de l'attention de ceux qui s'intessent à la liberté Germanique & Polonoise : elles influent aussi sur le Commerce des Nations Maritimes, puis que déjà on les empêche d'aller négocier à Arcangel, où ils pouvoient avoir les marchandises de Moscovic à un beaucoup plus juste prix qu'à Petersbourg, où l'on ne les aura que de la troisième ou quatrième main.

VI. En

* Voyez le Tome I. du Supplément de cet Ouvrage, pages 42, 410. &c.

VI. En attendant que l'Assemblée de Brunswick soit formée, le Roi de Prusse a obtenu la permission du Roi de Danemarck, de pouvoir faire introduire des vivres dans Toningen de quinze en quinze jours, pour la subsistance des Habitans & de la Garnison Holsteniene: on y en a déjà conduit pour deux quinzaines; mais c'est avec tant d'économie, qu'on ne laisse pas de manquer de beaucoup de choses dans la Place, même des plus nécessaires, comme est le bois à brûler dans une saison aussi rude qu'a été celle de Decembre & de Janvier; en sorte qu'on y a été contraint d'abattre plusieurs maisons pour en brûler les bois.

*Provisions
introduites
dans Ton-
ningen.*

VII. Le Comte de Schomborn, nommé Commissaire de l'Empereur pour le Congrès de Brunswick, pendant qu'il s'alloit acquitter de quelques autres Commissions dans diverses Cours de l'Empire, fit prendre les devoirs à son Valet de Chambre pour lui faire préparer son Hôtel au lieu du Congrès: Il se chargea de la conduite de sa Cassette, dans laquelle étoit partie de son argent, ses bijoux, ses Lettres de créance, ses instructions, & autres choses d'une pareille importance: ce Domestique abusant de la confiance de son Maître, s'est sauvé on ne sçait où, avec la Cassette.

*Monsieur de
Schomborn
volé par son
Valet de
Chambre.*

VIII. Mr. le Prince Electoral de Saxe en revenant de son long voyage d'Italie, au lieu de prendre la route de Vienne pour s'en retourner auprès du Roi Auguste son Pere, se rendit à Francfort au mois de Janvier; il y séjourna quelques jours, dans l'espérance d'y apprendre ce qui se passoit aux

*Le Prince
Electoral de
Saxe visite
les Electeurs
de Mayance,
Trevés &
Palatin.*

Conse-

Conferances de Rastadt; mais comme le secret ne fut pas moins impénétrable pour lui que pour plusieurs autres Princes, il poussa plus avant, s'éloignant toujours de la droite route de l'Electorat de Saxe: il alla joindre Son Altesse Electorale de Treves à Coblenz, il passa de là à la Cour de Son Altesse Electorale Palatine, sous prétexte d'y rester jusqu'à la fin du Carnaval: ce seroit trop risquer de dire qu'il trouva à l'une de ces deux Cours de quoi satisfaire sa curiosité touchant la négociation de Rastadt; il convient d'assûrer, qu'il satisfit son inclination en rendant visite à ces deux Electeurs, comme il avoit fait en passant à celui de Mayance; ayant été reçu des uns & des autres avec toute la distinction dûe à sa naissance.

*Voyage pré-
medité du
Prince Ele-
ctoral de
Saxe.*

Quelques avis disent, que ce Prince avoit reçu des dépêches du Roi son Pere, qui retarderont son retour en Saxe: qu'au lieu d'aller en Pologne, comme tout y étoit disposé il y a quelques mois, le Prince Electoral avoit reçu *ordre ou permission*, du Roi Auguste, d'aller voir la Hollande, & ensuite l'Angleterre; il est toujours loüable aux Jeunes Princes de voyager dans les Païs étrangers: souvent même ils y acquierent des connoissances nécessaires au Gouvernement de leurs Etats, ou de ceux qui leur sont destinés, qui par les suites leur sont fort avantageuses; le Czard de Moscovie en a fourni un bel exemple à tous les Princes de l'Europe: car s'il étoit toujours resté dans sa Capitale, ou dans les Provinces de Russie; il seroit moins habile & moins expérimenté qu'il est dans l'art de regner.

*Il est avan-
tageux aux
Princes de
voyager.*

IX. Enfin les Conferances de Rastadt, après avoir continué 73. jours, furent interrompûs le 6. Fevrier dernier. Mr. le Prince Eugene & Mr. le Maréchal de Villars se separerent ce jour-là; ces deux Illustres Généraux se donnerent en public des marques d'une amitié & d'une estime reciproque: ils promirent de s'écrire regulierement, & de se communiquer les nouvelles que leurs Couriers dépêchez à Vienne & à Versailles leur apporteroient: Mr. le Prince Eugene alla à Stugart passer les derniers jours gras avec Mr. le Duc de Wirtemberg; Mr. de Villars se rendit à Strasbourg le lendemain de la separation. Comme ces deux Plenipotentiaires n'ont point encore manifesté ni aux yeux, ni aux oreilles du public, les particularitez de leur négociation, ni le resultat de leurs Conferances; les esprits politiques sont restez dans l'incertitude de la guerre ou de la paix. L'une est néanmoins plus apparente que l'autre; comme le mystere ne peut pas rester encore longtems voilé, & que tout ce qu'on publie à ce sujet, n'a que la conjecture pour fondement; la prudence veut qu'on differe de faire mettre sous la Presse les avis que nous avons reçû là-dessus, pour ne pas s'exposer à chanter la *Palinodie*.

Monseigneur le Prince Eugene & Mr. de Villars ont fini leur négociation à Rastadt & se sont separés.

X. On vient d'apprendre que les Ministres qui doivent composer le Congrez de Brunzwick, se dispoient à s'y rendre; mais le jour de l'ouverture de l'Assemblée n'étant pas fixé, on ne peut pas l'indiquer ce mois-ci: ce qu'il y a de certain, c'est que la Diette d'Augsbourg a pris en

La Diette de l'Empire s'interesse pour la Maison de Holslein; mais un peu trop tard.

184 *Journal Historique sur les*
 intérêts de la Maison de Holstein; ayant prié
 instantment l'Empereur, non seulement de
 faire restituer les Etats usurpés de cette
 Maison; mais aussi de faire donner une
 ample & juste satisfaction à ces Princes &
 à leurs Sujets, de toutes les pertes que la
 guerre de la basse Allemagne leur a occa-
 sionné, sans qu'ils y eussent donné lieu, ni
 pris aucuns engagements: il auroit été à
 souhaiter pour l'avantage de tous les Mem-
 bres du Cercle de la basse Saxe, que cette
 resolution eût été prise il y a plus de trois
 ans, leurs Etats en seroient moins ruinez,
 & les difficultez qui se préparent pour le
 Congrez de Brunzwick, auroient été moins
 difficiles à applanir.

ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de considérable
 dans les Etats du NORD depuis le mois
 dernier.*

*Les Danois
 refusent l'exécution de
 la Capitulation conclüe
 avec le Ge-
 neral Steim-
 bock.*

I. **Q**Uoi que les Suedois ayent offert
 depuis longtems les sommes con-
 venues pour la rançon des troupes, qui fu-
 rent faits prisonniers avec le General Steim-
 bock, les Danois ont toujours éludé l'exé-
 cution de la Capitulation signée à Oldens-
 wart en Holstein, le 16. Mai de l'année
 dernière; Mr. Sylvin Auditeur Suedois, fit
 signifier le 28. Decembre à Mr. Barneman
 Auditeur Danois, une Protestation, au nom
 de la Regence de Suede, contre l'inexé-
 cution de cette Capitulation, pour valoir
 en tems & lieu ce que de droit.

II. Nous

Matières du tems. Mars 1714. 187

II. Nous avons remarqué ailleurs, * que *La Princesse de Suede* la Princesse Ulrique-Eleonore, Sœur du *se de Suede* Roi de Suede, avoit été déclarée Regente *convoque les* du Royaume, pendant l'absence de Sa *Etats du Ro-* Majesté Suedoise. Cette Princesse ayant accep- *yaume &* *pourquoi.* té la Regence, fit publier ses Lettres cir- culaires, pour convoquer les Etats du Royaume au $\frac{14}{25}$. Decembre dernier : comme cette pièce interesse l'histoire du tems, on la joindra ici en faveur de ceux qui ne l'ont pas encore vu.

*Lettre circulaire pour la convocation des
Etats du Royaume de Suede.*

NOUS ULRIQUE ELEONORE &c. *Lettre à*
Et les Conscils Royaux &c. Ne pou- *sujet.*
vons vous cacher, que nôtre attente a été vaine jusqu'à present, touchant le retour du Roi dans ses Etats, & que les mesures prises pendant l'absence de Sa Majesté pour la défense de ses Pais, n'ont pas eu les succès désirerz. Le sort malheureux de ce Royaume & des Provinces qui en dépendent, depuis l'absence du Roi, n'est que trop connu: la famine, suivie de la peste & d'une infinité d'autres malheurs, a facilité aux ennemis l'entrée dans la Finlande, la Sehonie & la Livonie; & a tellement préjudicié au transport des troupes en Finlande, qu'il semble qu'il est presentement impossible d'en déloger les ennemis, de pénétrer ensuite en Pologne, d'aller à la rencontre du Roi, & de l'escorter dans ses Etats, suivant nôtre premier projet.

Il est vrai que vers la fin de l'année der-

N

nière

* Voyez *Fevrier* page 136.

niere, l'Armée commandée par le Comte de Steimbock remporta une Victoire glorieuse sur nos ennemis près de Gadebusch, par la benediction du Tout-Puissant: mais peu de tems après, toute l'Armée, qui l'Automne précédente avoit été transportée en Pommeranie avec tant de frais & de soins, eut le malheur de tomber entre les mains des ennemis dans l'Eydersted; & ayant été faite prisonniere de guerre, on a eu bien de la peine à amasser l'argent nécessaire pour la rançon de ces troupes; & quoi que les sommes stipulées pour cet effet par la Capitulation, aient été envoyées, on n'a pas exécuté cet accord du côté des Danois, puisque ces troupes sont retenues jusqu'à present sous divers prétextes frivoles, afin de les obliger par là à prendre service parmi d'autres troupes, & de faire dissiper insensiblement toute l'Armée, ainsi qu'elle l'est déjà presque entierement. D'ailleurs, le Czard a fait tant de progresz en Finlande depuis l'Été dernier, qu'il se trouve Maître de presque tout ce País là; & il a résolu, aussi bien que le Roi de Dannemarck, d'attaquer au Printems prochain ce Royaume du côté de la Finlande, de la Norwege & du País de Schonen.

Cependant les Conseils n'ont negligé aucuns soins depuis l'absence du Roi, tant pour l'entretien des vieilles troupes, que pour la levée continuelle de nouveaux Regimens, l'armement de diverses Flottes, le transport de plusieurs troupes, & autres précautions pour la défense de la Norwege & de la Finlande: mais nôtre cher País a le malheur de se voir nonobstant cela de plus en plus exposé de tout côté à la tempête, & les habitans

menascz

menacez de plus grands malheurs, puisqu'e nous n'avons presque plus de frontieres, & que les ennemis sont prêts à pénétrer jusques dans le cœur du Royaume; en sorte que le danger commence à nous menacer également de tout côté. Qui plus est, l'argent nous manque tellement, que nous ne sommes plus en état d'équiper des Flottes, d'entretenir des Armées, de former des Magasins, & de subvenir à d'autres frais nécessaires: les revenus ordinaires & les Trésors, ne peuvent à beaucoup près y suffire, d'autant plus que ceux de cette année sont diminuez de cent mille Risdales, qu'on a été obligé d'en tirer pour la rançon des troupes dont il est fait mention ci-dessus.

Comme c'est presentement un devoir commun, que chacun de nous contribüe de tout son pouvoir, jusqu'à sacrifier sa vie & ses biens, s'il est nécessaire, pour prévenir la ruine totale de ces Pais: & que cependant Nous ne pouvons pas seuls porter tout le fardeau, ni attendre plus longtems les ordres du Roi, cela Nous oblige de convoquer une Assemblée générale des Etats du Royaume, pour le $\frac{24}{25}$ de Decembre prochain, afin qu'on puisse déliberer conjointement, & trouver les moyens efficaces pour la défense de nôtre Patrie opprimée: & quoi que le terme que Nous avons fixé pour l'ouverture de cette Assemblée, soit un peu court, Nous esperons néanmoins que les Etats voudront bien s'y rendre pour ce jour-là, eu égard au danger pressant.

Ainsi, au nom & de la part du Roi, Nous enjoignons & invitons tous Comtes, Seigneurs, Chevaliers, Nobles, Vassaux, qui ont l'âge

N 2 requis,

188 *Journal Historique sur les*
 requis, Archevêques, Sur-Intendans, deux
 Prêtres de chaque Communauté, & un de cha-
 que Diocèse, un ou deux Officiers de cha-
 que Regiment, un Bourguemaitre & un Con-
 seiller de chaque grande Ville, un Député de
 la part de deux ou trois petites Villes, &
 enfin un Chef de chaque Communauté de
 Païsans, de comparoître le ¹⁴ Decembre pro-
 chain, avec les pleins pouvoirs necessaires; à
 moins que le Roi ne revint lui-même en per-
 sonne dans le Royaume avant ce tems là; au-
 quel cas on en donnera avis aux Etats &c.
Signé, ULRIQUE-ELEONORE.

III. Ce fut le 28. Decembre que les Etats
 Généraux du Royaume de Suede s'assem-
 blerent dans la grande Sale du Palais à Stock-
 holme : on y avoit dressé le Trône du Roi
 sous un riche dais, dont la place resta vui-
 de à cause de l'absence de ce Prince : Le
 Colonel des Gardes & le Grand Chambel-
 lan paroissoient de bout derriere le Trône,
 comme ils y auroient été en la presence
 du Roi.

*Ouverture
 des Etats de
 Suede.*

A côté on avoit dressé un autre Trône
 moins grand & moins élevé, où la Prin-
 cesse Ulrique se plaça en qualité de Regen-
 te du Royaume; le jeune Prince de Hol-
 stein-Gottorp son Neveu, étoit placé à côté
 du Trône de la Princesse, quelques degrez
 plus bas. Tous les Senateurs & Membres
 du Conseil privé prirent leurs places; il y
 manquoit le Comte Wachmester Amiral
 General, parce que revenant de Nortkop-
 ping, son Traîneau se renversa & le blessa;
 le Comte de Steimbock y manquoit aussi,
 le

le Roi de Dannemarck le retenant toujours comme prisonnier, quoi que depuis plusieurs mois il ait payé sa rançon.

Tous les Grands du Royaume, les Corps de la Noblesse, du Clergé, du Tiers Etat, & ceux de la quatrième Classe qui représente les Païsans, ayans été placez dans le rang qu'ils doivent tenir; on fit aussi entrer les Ministres des Princes étrangers qui y avoient été invitez, pour lesquels on avoit mis des sieges dans un endroit de la Sale d'où ils pouvoient voir la ceremonie.

Le Comte de Hoorn, President de la grande Chancellerie, fit l'ouverture des Etats par un discours fort pathetique, dans lequel il rapporta les raisons qui avoient porté Madame la Princesse & le Senat de convoquer les Etats; il rappella succinctement les disgrâces arrivées depuis la tenuë de la dernière Assemblée; exhorta les Corps & les Membres de celle d'aujourd'hui, à une parfaite union, & les pria tous d'assister de leurs bons conseils, la Princesse & le Senat, dans la fâcheuse conjoncture des affaires du Royaume.

Un Conseiller de la Chancellerie lut ensuite les propositions faites à l'Assemblée au nom de la Princesse; elles rouloient sur la necessité de rétablir les Finances épuisées; de lever les deniers & les troupes de mer & de terre; enfin de mettre l'Armée & la Flotte en état de repousser l'ennemi tant par mer que par terre. Après cette lecture Mr. Creutz, Maréchal du Royaume, parla au nom de la Noblesse; L'Archevêque Spiegel au nom du Clergé; Le Sr. Hyelten au nom du Tiers Etat, & le Sr. Danneman au

nom du Corps des Païsans, ce Député est âgé de plus de cent ans; Tous convinrent de la nécessité de prendre de promptes & d'efficaces mesures pour sauver la patrie des invasions dont elle étoit menacée de toutes parts, remercièrent la Princesse & les Senateurs des sages précautions qu'ils avoient prises; & promirent de les seconder de tout leur pouvoir.

Le lendemain 29. on tint une seconde Séance, à laquelle, ni les suivantes, les étrangers n'eurent plus d'entrée: On y proposa deux choses; la première qu'il ne faisoit pas laisser languir les délibérations; que pour cet effet, il étoit à propos de députer de chaque Corps un certain nombre de personnes pour travailler aux affaires de l'Etat, conjointement avec la Princesse & les Senateurs: La seconde que le secret étant l'ame des affaires, tous les Députez qui seroient choisis, seroient tenus de prêter serment entre les mains de Madame la Princesse, par lequel ils s'engageront d'une manière très forte, de ne reveler directement ni indirectement, à aucune personne que ce soit, les résolutions qu'on prendra, ni les matieres sur lesquelles on déliberera, sous peine de crime de lèze-Majesté au premier Chef, & d'être traité comme parjures à Dieu, & infideles à l'Etat. Ces propositions ayant été acceptées, on proceda à la nomination des Députez de chaque classe: Sçavoir 50. de la Noblesse, 50 du Clergé, & un moindre nombre du Tiers Etat, avec quelques-uns d'entre les Païsans, qui tous prêterent le serment requis.

Cete

Cette multitude réduite ainsi à un moindre nombre, commença de conférer le 30. Decembre avec la Princesse & le Senat, & l'on continua de même les jours suivans : Tout ce qu'on en a appris, c'est qu'à mesure qu'on y prend quelque résolution, on en remet l'exécution à la Princesse, & aux Membres de son Conseil privé.

IV. Le secret qu'on garde dans cette Assemblée, n'empêchera pas qu'on ne pénètre dans le mystère des délibérations, à mesure que les ordres de la Cour éclateront. En effet on a déjà vu une Ordonnance de Madame la Princesse, qui oblige tous les particuliers du Royaume de Suede, de porter à la monoye leur vaisselle d'argent pour en fabriquer des especes; les principaux Seigneurs de l'Etat en ayant fait la proposition, ont été les premiers à donner l'exemple aux autres: On promet de leur en rembourser la valeur, sur les revenus de l'Etat, lors que le rétablissement de la paix le permettra: La Nation Suedoise s'étant toujours distinguée de plusieurs autres, en zèle & fidélité pour leur Roi & pour leur patrie; on n'y connoit point encore ni *usuriers* ni *agioteurs*, ni *actionnistes* qui aient cherché à s'enrichir, en profitant du dérangement des affaires de l'Etat; ils ne demandent pas même l'intérêt des sommes que la fortune leur permet de prêter pour les necessitez de leur patrie.

Les Suedois par générosité portent leur argenterie à la monnoye & pretent à la Couronne sans intérêt.

V. On s'aperçoit de plus que les peuples de Suede payent de gayeté de cœur, & sans s'y faire contraindre, les nouvelles impositions, autant que leurs facultez peuvent

Loisables
dispositions
des Suedois
en faveur de
l'Etat & de
leur Souve-
rain.

vent le permettre; aussi les Commissaires Royaux tâchent, autant qu'il est possible, de prévenir toute sorte de vexations, en sorte que c'est plutôt une contribution volontaire qu'une imposition forcée, qui produisent les deniers qui entrent dans les caisses Royales. Dans toutes les Villes & Provinces de l'Etat, on voit les peres, les meres, & les épouses qui excitent les fils & les maris à prendre les armes pour la défense de leurs biens, de leurs vies, & de toute la patrie. Il en est à peu près de même dans les Ports de mer, où chacun contribué à diligenter l'Armement Naval; ainsi autant qu'il paroît aux yeux de l'homme, les Suedois se reveillent, & s'animent les uns les autres, pour prévenir le danger qui les menace, & peut-être qu'il ne fera pas si aisé à leurs ennemis de les subjuguier, comme ils s'en étoient flattez. Quelle gloire pour une Nation qui sçait son Roi réfugié dans les Etats étrangers, qui redouble sa fidélité & son zele pour lui conserver sa Couronne, & lui frayer la route pour revenir sur son Trône?

Le Roi de
Suede con-
tinué son sé-
jour en Tur-
quie.

VI. Nous ne dirons rien ce mois-ci de la situation des affaires de ce Prince en Turquie: Nous sçavons seulement qu'avant que le Grand Seigneur retournât d'Andrinople à Constantinople, il avoit accordé à S. M. S. comme Elle l'avoit demandé, de passer l'hiver à Demir-Toca, en attendant que le printems, & les mesures qu'on prenoit, lui ouvrissent une route assurée pour retourner dans ses Etats: quelques avis ont assuré que ce Monarque se trouva *incognito* sur la route de Sa Hauteffe,

Masieres du tems. Mars 1714. 193
 tesse, qui lui donna des marques de son
 estime & de sa protection, l'assurant que
 les ordres étoient donnez pour lui fournir
 tout ce qui lui seroit necessaire, & à ses trou-
 pes, tout le tems qu'il resteroit dans son
 Empire, & que lors que Sa M. voudra en
 sortir, Elle auroit une Escorte suffisante
 pour la conduire dans ses Etats: On lui
 donna de pareilles assurances les années
 dernieres, qui ont été sans effet.

VII. Il y a près de trois mois que les *Lenteur*
 Moscovites venans de Pommeranie, sont *avec laquelle*
 en marche pour traverser la Pologne, sous *le les Mosco-*
 prétexte de s'en retourner chez eux, mais *vites tra-*
 cette marche se fait avec tant de lenteur, *versent la*
 qu'ils font assez voir qu'ils veulent y pas- *Pologne.*
 ser l'hiver, car à peine font-ils deux lieues
 par jour, & quand ils trouvent de bons
 logemens, ils s'y reposent des 8. 10. & 12.
 jours entiers, pour se delasser de leurs fa-
 tiques, vivans aux dépens des Polonois,
 avec la discretion & la discipline ordinaire
 des Moscovites: c'est-à-dire, comme trou-
 pes qui prennent chez leurs Hôtes la solde
 ou les salaires qu'ils ne devoient recevoir
 que de la main de leurs Officiers: Ils ont
 appris ce *sçavoir vivre* parmi les troupes
 Allemandes.

VIII. La Noblesse & les peuples de Po- *Plaintes des*
 logne grondent assez contre cette vexation, *Polonois con-*
 mais ce murmure ne les en met pas à cou- *tre les*
 vert, non plus que des desordres que com- *Saxons,*
 mettent les 28. mille Saxons que le Roi
 Auguste a répandus en Pologne & en Li-
 thuanie. Ce Prince répondit aux Députez
 de differents Palatinats qui lui en porterent
 des plaintes, que *l'entrée des Saxons en Po-*
 logne.

194 *Journal Historique sur les*
logne avoit garanti le Royaume d'une rup-
ture avec la Porte; comme si 28. mille
 hommes avoient été capables d'effrayer les
 Armées des Turcs & des Tartares: à la
 verité il est arrivé plus d'une fois, qu'un
 petit nombre de Chrétiens ont défait & mis
 en déroute des Armées nombreuses d'Infidelles ou de Schifmatiques: mais les Nations de différentes Religions, sont beaucoup plus aguerries aujourd'hui, qu'elles ne l'étoient autrefois: Les plus *Barbares* doivent *aux Chrétiens* le secret de faire la poudre, les Canons, les Bombes, les Mines, & les autres machines inventées pour reduire dans le néant le plus excellent ouvrage de la Divinité, & renverser les plus beaux édifices des hommes.

Les Infidelles ont appris des Chrétiens à détruire les hommes & les Villes fortes.

Le Roi Auguste convoque & tient plusieurs Conseils à Leipsich.

IX. Le Roi Auguste, peu après qu'il fut arrivé à Dresden, fit un voyage à Leipsich, où ses Ministres, tant Saxons que Polonois eurent ordre de se rendre: il y arriva aussi les deux Grands Chanceliers de Pologne & de Lithuanie; plusieurs Senateurs Polonois, divers Princes de la Maison de Saxe, du nombre desquels étoient le Duc Regent de Saxe-Weyssensfeld, le Duc Henri de Saxe-Barby; les Princes Auguste, Henri, & Christian de Saxe Merlebourg, avec quelques autres: il y avoit aussi plusieurs Officiers Généraux, tant Saxons que Polonois: une si nombreuse & si Illustre Cour, donna lieu à plusieurs Conferances générales & particulières, sur les interêts du Roi Auguste: ce Prince avoit résolu d'avoir une entrevüe avec le Roi de Prusse & quelques autres Princes de la Basse Allemagne; il leur proposa pour cet effet, une partie de Chasse
 sur

Matières du tems. Mars 1714. 195

fur les Frontières des Etats de Saxe & de Brandebourg; mais Sa M. Pr. & les autres Principaux, s'en étant excusés, le parti de Chasse fut que pour le Roi Auguste, comme le fut, il y a quelques années, un semblable parti que le même Roi Auguste proposa au Roi de Suede, lors qu'il étoit en Saxe avec son Armée, en 1707. quelque integre que soit l'intention, ces sortes de parties sont toujourn suspectes aux Princes, lors qu'on croit avoir quelque motif de défiance d'un ennemi reconcilié, ou d'un Prince dont on n'a pas la volonté de seconder les intentions.

Propose des parties de chasse qu'on refuse.

X. Il semble que le *Chapelet* du Roi Stanislas va se défiller; car suivant les avis de Vienne, de Pologne, & de Saxe, (qui souvent se trouvent fautifs,) la Porte ne s'interessant que foiblement en sa faveur, le Palatin de Kiovie, le Prince Wienowski & plusieurs autres Seigneurs Polonois de son parti, refugiez en Turquie, se sont déterminés, dit-on, d'accepter l'Amnistie du Roi Auguste, & ont écrit en Pologne pour demander des saufs-conduits, afin de faire leurs soumissions au Roi Regnant: il est naturel à l'homme de chercher à rompre ses chaines: il est assés probable que ces Seigneurs Polonois, qui n'avoient pas pû s'accommoder de la domination du Roi Auguste, se lassent de la qualité de *simples refugiez chez les Turcs*, c'est aussi une condition fort rude; d'autant plus que ces Seigneurs ont de gros biens en Pologne, dont le Roi leur promet la restitution & la jouissance, au lieu qu'en Turquie ils n'ont d'autre secours que ce qui émane de la libéralité

Les affaires du Roi Stanislas prennent un mauvais train.

196 *Journal Historique sur les*
 lité du Sultan & de les Officiers. D'autres
 avis, (dont les Gazettes Hollandoises du 6,
 Fevrier ont fait mention) disent que le
 Palatin de Kiovie étoit allé à Constantino-
 ple pour quelque nouvel e négociation ; &
 qu'on avoit intercepté en Pologne plusieurs
 Lettres du Roi Stanislas, adressées aux
 grands Seigneurs du Royaume. La va-
 rieté qui regne dans les differents avis qu'on
 reçoit des environs de la Vistule, ne sert
 qu'à prouver deux choses : l'incertitude du
 parti que prendra la Porte Ottomane ; &
 que l'Authorité Saxonne, ni l'habileté des
 Ministres qui gouvernent cet Electorat, ne
 soumetront pas aisément la liberté des Po-
 lonois. Chez eux la Royauté, n'est que
*l'ombre du pouvoir d'un Gouvernement Repu-
 bliquain.*

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considéra-
 ble en ANGLETERRE depuis le
 mois dernier.*

*Divisions
 du Parle-
 ment d'Ir-
 lande.*

I. **O**N n'a pas encore pu parvenir à la réu-
 nion des deux partis divisez dans
 la Grande Bretagne : Il semble que la haine,
 contractée entre les Anglicans & les Presbi-
 teriens, s'augmente tous les jours ; bien loin
 d'étouffer ce feu, les Wigs l'ont si fort sout-
 flé que les flammes se sont communiquées
 jusques en Irlande avec beaucoup de vehé-
 mence : la Chambre basse du Parlement de
 ce Royaume-là, où les Wigs sont en beau-
 coup plus grand nombre que les Toris, mit
 d'abord en délibération des matieres qui ne
 pou-

pouvoient que troubler la tranquillité du Royaume, & être defagréable à la Cour, puis qu'elles donnoient atteinte à l'autorité Royale.

Cette Chambre s'éleva contre le Chevalier Phips Grand Chancelier d'Irlande, l'accusant d'être du nombre des amis du Prince prétendant à la Couronne; d'avoir permis ou toléré de distribuer en Irlande, un petit livret qui a pour titre *Memoires du Chevalier de Saint George*; lequel, dit-on, a pour but d'établir les droits de ce Prince à la Couronne, au préjudice des nouvelles loix faites sous le Regne de Guillaume III. pour faire passer cette Couronne dans la Maison d'Hanover. Voilà le crime principal dont les Wigs ont accusé le Lord Grand Chancelier d'Irlande; & sur ce fondement la Chambre Basse presenta une adresse à la Reine, pour la prier de casser ce Magistrat, & de le rappeler hors du Royaume.

Non seulement le procedé des Communes parut irregulier; mais encore leur accusation mal fondée, ce qui engagea la Chambre des Pairs du même Parlement, de prendre en main la défense du Lord Grand Chancelier, & de le justifier auprès de la Reine: c'est pourquoi, la Chambre Haute presenta le 29. Decembre une Adresse au Viceroi pour l'envoyer à la Reine; elle contenoit en substance.

„ Que les Seigneurs assemblez en Par-
„ lement ayant examiné *les calomnies* dont
„ on a tâché de noircir le Grand Chance-
„ lier, se croyent obligez de rendre justice
„ à cet *excelient Ministre*, en representant
„ très-humblement à Sa M. que dans ses
diffe-

*Accusation
mal fondée
des Wigs con-
tre le Chan-
celier d'Ir-
lande.*

*La Cham-
bre Haute
épouse la dé-
fense & la
justification
du Chance-
lier.*

», differents Emplois, il s'est comporté avec
 », honneur & l'intégrité qui convient à un
 », Gouverneur pénétrant & vigilant; à un
 », integre administrateur de la justice; à un
 », ami de l'Eglise; & à un zélé défenseur de
 », la prérogative Royale, contre l'esprit de
 », faction qui regne depuis quelque tems
 », dans ce Royaume: c'est pourquoy ils sup-
 », plient très humblement Sa M. de ne pas
 », permettre qu'aucun méchant rapport, qui
 », pouroit venir jusqu'à ses oreilles, fasse
 », aucune impression sur son esprit à son
 », préjudice &c.

*La Reine
 rejette la
 demande des
 Communes
 d'Irlande.*

La Reine ayant reçu ces deux Adresses; témoigna être très contente de celle des Seigneurs, & peu satisfaite de celle des Communes; n'étant pas de la compétence de la Chambre Basse, de se mêler du choix que Sa M. juge à propos de faire, pour remplir les Charges de la Couronne & de l'Etat; lui étant loisible de prendre à son service, ceux de ses Sujets qu'elle juge à propos.

*Les Com-
 munes veu-
 lent priver la
 Reine de
 pouvoir don-
 ner des Pas-
 seports à ses
 Sujets.*

III. Les Communes d'Irlande ont voulu donner une autre atteinte aux prérogatives Royales de Sa Majesté: cette Chambre a trouvé mauvais que cette Princesse ait permis à quelques Gentilshommes Irlandois, (qui suivirent le feu Roi Jaques II. en France, lors qu'en 1689. le Prince d'Orange son gendre; le contraignit de s'y réfugier avec sa Famille) de revenir dans leur patrie: les Communes établirent même un Comité pour dresser une Adresse, par laquelle Sa M. seroit priée de ne plus accorder de pareilles permissions à aucun Irlandois, qui auroit été au service du feu Roi;
 ni

ni du Prince son fils, depuis leur refuge en France: elles mirent même en délibération un projet d'acte, pour rendre criminels de haute trahison, tous ceux qui se trouvoient dans le Royaume munis de Passeport, & tous ceux qui en étoient absents, jusqu'à promettre des recompenses à ceux qui leur ôteroient la vie, au cas qu'on pût les prendre dans le Royaume. Peut-on pousser la fureur & l'esprit de faction plus loin? le Christianisme qu'on professe en Irlande & dans la Grande Bretagne, enseigne-t'il, ou autorise-t'il une semblable charité? qu'oi? la Reine, qui, par sa prérogative Royale, peut donner grace aux Meurtriers, aux Voleurs, & aux autres criminels, condamnez à mort par la Justice, ne pourroit-elle pas permettre à des Gentilshommes & à d'autres de ses Sujets, de revenir dans leur patrie, après en avoir été exilés 25. à 26. ans? comme on ne trouve point dans la Religion, ni dans les Loix de l'Etat, pas même dans la Loi naturelle, de raison qui justifie un pareil procédé, il faut nécessairement la chercher ailleurs.

C'est sans doute, parce que la plupart des Membres qui composent cette Chambre basse, se trouvant en possession des biens de ceux qui ont mieux aimé les abandonner, que de manquer à leur honneur & à la fidélité qu'ils avoient jurée à leur Souverain; ces possesseurs, dis je, du bien d'autrui, craignent qu'on ne leur en demande la restitution: mais en général ceux qui s'en sont si généreusement dépouillés sont gens à sacrifier encore leur vie, pour la gloire & pour l'avantage de leur Patrie, sans esperer d'autre

recom-

recompense, que celle qui est attachée au vrai mérite, à la vertu, & à la fidélité des bons sujets.

*Le Parle-
ment d'Ir-
lande proro-
gé & pour-
quoi.*

IV. Le 17. Janvier le Duc de Schrewsbûry, Viceroi d'Irlande, jugea à propos de proroger le Parlement jusqu'au 29. du même mois, afin d'arrêter l'animosité, & de tâcher par ses soins de faire cesser les divisions des deux Chambres, en conciliant les esprits, s'il est possible: cette prorogation a annulé ces projets d'actes que la fureur avoit dictés: mais si la faction les propose de nouveau, il y a lieu de croire que le Parlement sera prorogé à un plus long terme, & peut-être même cassé.

*Jour fixé
pour l'As-
semblée du
Parlement
d'Angle-
terre.*

V. En vertu d'une proclamation de la Reine, le Parlement de la Grande Bretagne a dû ouvrir ses Séances le 27. Fevrier; Sa M. ayant invité les deux Chambres de s'assembler ce jour-là, pour travailler à des affaires importantes: on pourra en dire quelque chose les mois suivans.

*Emploit
donné par
la Reine.*

VI. Le Général Ross nommé pour être Envoyé extraordinaire d'Angleterre en France, a été gratifié de la Charge de Capitaine des Grenadiers Ecoissois de la Garde, vacante par la mort du Comte de Crawford. La Reine étant satisfaite de l'attachement & du zèle du Docteur Higgins, tant pour son service que pour la défense des droits de l'Eglise Anglicane en Irlande, lui a donné l'Evêché de Raphoë dans le même Royaume: il est proche parent du Chevalier Higgins, Secrétaire d'Etat de Mr. le Chevalier St. George*.

La Reine ayant jugé à propos de faire quel-

* Voyez Janvier pages 56. 80.

quelques changemens dans différentes Charges & Emplois, tant en Irlande qu'en Angleterre; Sa M. a nommé le Comte de Batimore Conseiller dans le Conseil privé d'Irlande, en la place du Sr. Moleworth, qui en a été dépoüillé; Elle a aussi ôté au Sr. Menley l'Emploi de Maître des Postes de Dublin, qui raporte huit cens livres sterling de rente, dont Elle a gratifié le Sr. Stuart. Le Chevalier Bings a été exclu du nombre des nouveaux Commissaires de la Marine; mais on l'a conservé à la demi paye comme Vice-Amiral de l'Escadre blanche.

Les nouveaux Commissaires qui doivent exercer la Charge de Grand Amiral d'Angleterre, sont le Comte de Strafford, Ambassadeur & Plénipotentiaire d'Angleterre en Hollande: le Chevalier Lake, le Chevalier Dracke, le Sr. Aislaby, le Chevalier Wishart, & le Sr. Clarke.

Commissaires de la Marine.

VII. Le Lord Lexington étant de retour de son Ambassade extraordinaire d'Espagne, se rendit le 26. Janvier à Windsor, & rendit compte à la Reine de ses négociations à la Cour de Madrit, & ensuite à celle de Lisbonne, où il a fait quelque séjour; s'y étant embarqué sur le Vaisseau de guerre nommé l'Ormond. Ce Lord avoit mené son fils en Espagne; mais étant mort à Madrit, on y enbauma son corps, qui a été transporté en Angleterre, pour être mis dans le Tombeau de sa Famille.

Le Lord Lexington de retour de son Ambassade d'Espagne.

VIII. Le Chevalier Harley, Cousin-germain du Comte d'Oxford Grand Trésorier d'Angleterre, est parti de Londres pour aller à la Cour d'Hannover en qualité d'En-

voyé extraordinaire de la Reine : le Comte de Strafford devoit aussi se rendre incessamment en Hollande, Mr. l'Evêque de Londres n'attendoit que son arrivée pour retourner en Angleterre, & s'y trouver à l'ouverture des Séances du Parlement Britannique.

Maladie de la Reine, fausse nouvelle qu'elle produit.

IX. Au commencement de Janvier la Reine qui étoit au Palais de Windsor, se trouva attaquée d'une violente colique, qui jointe aux douleurs de sa goutte, lui donnerent quelque ressentiment de fièvre. Le Comte d'Oxford, le Duc d'Ormond, le Comte de Clarendon, le Lord Bullingbrock, & quelques autres Seigneurs du Conseil se rendirent en même tems à Windsor: ce mouvement donna lieu aux mal-intentionnez de débiter à Londres & à Westmunster que cette Princesse étoit morte la nuit du 6. au 7. accompagnant cette fausse nouvelle avec des circonstances qui la rendirent si vrai-semblables, que quelques Marchands d'un & d'autre parti s'empresferent d'acheter tous les draps noirs, blancs & bleux qu'ils purent trouver.

Quoique le Lord Maire & les principaux Officiers du Gouvernement fussent bien informez de l'état des choses, on ne laissa pas de députer à Windsor les Srs. Forbes & Scharpe, Scherifs de Londre, pour aller apprendre la certitude de l'état de la santé de la Reine, non seulement on les admit à entrer dans la chambre de cette Princesse; mais Sa M. ne se contentant pas de leur donner des marques de vie, Elle leur en donna aussi de sa satisfaction Royale, puisqu'Elle les honora du titre de Chevaliers : à leur retour on tira
l'Ar-

l'Artillerie qui est sur la Tamise; afin d'annoncer au peuple la bonne nouvelle qu'ils apportoient. Ainsi le chagrin des uns fut converti en joye, & l'apetit du gain que les acheteurs de draps esperoient de faire sur un deuil général, se reduisit au chagrin de s'être trop pressés.

X La maison de plaisance de Petworth, dans la Province de Succes, appartenant au Duc de Sommerfet, & dans laquelle l'Empereur d'aujourd'hui logea, lors qu'en 1702. il alla s'embarquer pour passer en Espagne; cette belle maison, dis-je, & son riche ameublement fut réduite en cendres par accident la nuit du 12. au 13. Janvier. On fait monter cette perte à trente mille livres sterling.

*Maison de
plaisance du
Duc de Som-
merfet re-
duite en cen-
dres.*

XI. Plusieurs lettres venuës d'Ecosse, ont assuré qu'un grand nombre d'Ecossois avoient signé une Adresse qu'ils ont envoyé à un de leurs Députés au Parlement Britannique, le chargeant de la presenter à la Reine lors de l'Assemblée de ce Parlement; que par cette Adresse Sa M. étoit

„ suppliée de faire revoquer l'Acte, qui
„ en annullant les anciennes Loix du Ro-
„ yaume, offense la Loi Divine, & anéanti le droit naturel, en privant les legitimes heritiers de pouvoir esperer à la
„ succession de leurs peres: que la Couronne d'Ecosse étant hereditaire dans la
„ Maison de Stuard, premièrement aux
„ mâles, & successivement aux femelles,
„ ne peut pas & ne doit pas en sortir, tant
„ qu'il y aura des Princes & des Princeffes
„ de cet Auguste nom: que si des tems fa-
„ cheux & des revolutions inopinées,

*Adresse au
nom des
Ecossois, tou-
chant la suc-
cession de la
Couronne.*

» (peut-être necessaires dans leur tems)
 » ont produit quelque dérangement dans
 » l'ordre de la succession de la ligne directe
 » & Masculine; on ne peut s'en applaudir,
 » que par la gloire & l'avantage qu'il y a
 » eû, & qu'il y aura toujours, de vivre &
 » d'obéir sous le Regne d'une Princeesse
 » qui mérite seule, plus d'éloges, que ne
 » peuvent s'en être acquis tous les Souve-
 » rains assis sur le Trône, depuis que les
 » trois Royaumes ont obéi à une même
 » Monarchie. Que ne pouvant pas se fla-
 » ter que la posterité des bons & fidelles
 » Sujets d'Ecosse, puisse voir leur Auguste
 » Reine ANNE, assise sur le Trône dans
 » les siècles futurs, ceux qui vivent au-
 » jourd'hui, ne doivent pas seulement sou-
 » haiter, ils doivent encore faire & tenter
 » ce qui est de leur devoir, pour supplier
 » Sa Majesté; (Elle qui a sçû donner la
 » Paix à l'Europe, & procurer de nouvel-
 » les Couronnes aux Princes qui ne s'y at-
 » tendoient, pas, quelque merisans qu'ils
 » fussent;) de ne pas negliger de mainte-
 » nir la Couronne d'Ecosse, dans sa pro-
 » pre Famille, tant qu'il y aura des Princes
 » ou des Princeesses de l'Auguste Maison
 » des Stuarts: que le maintien des Loix &
 » de la Religion de l'Etat, étans des préro-
 » gatives attachées à l'authorité des Parle-
 » mens, il est aisé de prendre des mesures
 » solides pour maintenir, & même d'évi-
 » ter qu'elles ne servent plus de prétexte
 » à l'injustice & aux désordres qui ont di-
 » visé & accablé les Isles Britanniques il y
 » a plusieurs années &c.

Voilà en substance ce qu'on marque
 que

Matières du sems. Mars 1714. 205
que cette Adresse contient; comme elle n'a pas encore paru sous les yeux du public, on ne peut pas la rapporter en entier: nous verrons par les suites, s'il y a quelque chose à corriger à cet extrait, venu par la voye d'Ostende à Anvers.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

L'ENfin, après s'être écoulé neuf mois depuis la Paix signée entre la Couronne de France & la République d'Hollande; Mrs. les Etats Généraux firent partir le 13. Janvier leurs Ambassadeurs pour se rendre à Paris: c'est Mrs. Buys & Goslinga; en passant à Anvers ils allerent rendre visite à Milord Marlborough, qui y continuë son séjour, & eurent avec lui une assez longue conference. Ils arriverent à Bruxelles le 18. Janvier, où ils s'arrêterent quelques jours, pour regler, conjointement avec la Regence des Pais-Bas, & les Commissaires des Couronnes de France & d'Angleterre, quelques difficultez concernant les droits que les marchandises doivent payer en entrant ou sortant des Provinces des Pais Bas Catholiques: il fut convenu qu'on suivroit & qu'on se conformeroit au Tarif qui fut conclu en 1680. avec le Marquis de Grana, alors Gouverneur des Pais Bas Espagnols.

Mrs. Buys & Goslinga Ambassadeurs d'Hollande, leur départ pour la Cour de France.

Reglent le Tarif du Commerce au Pais-Bas.

II. Ces Ambassadeurs Hollandois arriverent à Paris le 30. Janvier; le 6. de Fevrier s'étans rendus à Versailles, ils eurent

*Leur arri-
vée en Fran-
ce & leur
premiere au-
diance du
Roi.*

leur première audience particulière du Roi, conduits par le Baron de Breteuil Introduceur des Ambassadeurs; ils eurent aussi audience de Monseig. le Dauphin; de là ils allerent chez Madame la Duchesse de Berry, ensuite chez Madame, & puis chez Mr. le Duc d'Orleans: ces Ministres virent dîner le Roi, & furent fort satisfaits du bon accueil que Sa Majesté leur fit: de là ils allerent chez Mr. le Marquis de Torcy Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, qui les regala magnifiquement à dîner. Ainsi à tous égards, les Ambassadeurs Hollandois furent reçus & traités en France, bien différemment que les Ministres François ne le furent à la Haye & à Gertuydenberg en 1709. & 1710.

*Mr. de Châ-
teauneuf
Ambassa-
deur Extra-
ordinaire de
France en
Hollande y
fait son en-
trée publi-
que.*

III. Mr. le Marquis de Châteauneuf Ambassadeur Extraordinaire de France, fit son entrée publique à la Haye de la manière suivante: Il se rendit à Delft le 15. Janvier, où suivant la coutume, il fut regalé à dîner par le Maître d'Hôtel de la République: deux Députés de l'Etat furent le recevoir au Pont de Hoorne, à moitié chemin de la Haye à Delft: sur les trois heures après midi Son Excellence entra à la Haye, étant dans un Carosse à six Chevaux, appartenant aux Etats Généraux, & destiné à ces sortes de ceremonies; son Ecuyer & quatre Pages étoient à Cheval: les Valets de pied & autres Gens de livrée marchèrent à pied, & précédoient trois Carosses à six Chevaux de Mr. l'Ambassadeur, dans lesquels étoient les Secrétares de l'Ambassade, les Gentilshommes & Officiers de la Maison de Son Excellence: Ils étoient

Matières du tems. Mars 1714. 207

étoient suivis de plus de cent Carosses, la plus grande partie à six & à quatre Chevaux.

Ce Ministre fut conduit au Palais du Prince Maurice; il fut reçu & complimenté par huit Députés des sept Provinces-Unies, deux de celle d'Hollande & un de chacune des autres, qui sont Gueldre, Zelande, Utrecht, Frise, Over-Iffel, & Groningue; c'est tout ce qui compose la *République d'Hollande*, sous le nom des *Etats Généraux des Provinces Unies*. Mr. l'Ambassadeur de France fut regalé dans ce Palais pendant trois jours aux dépens de l'Etat; c'est ce qui se pratique dans pareille occasion à l'égard des Ambassadeurs des Têtes couronnées.

Le 18. du même mois de Janvier, les deux Députés des Provinces de Gueldre, & de Groningue, au nom des Etats Généraux; allèrent prendre Mr. l'Ambassadeur dans le premier Carosse de l'Etat, avec lequel il avoit fait son entrée, pour le conduire à son audience publique, avec le même Cortège qui l'avoit accompagné à son entrée; les Gardes de l'Etat étoient rangées en haye, Drapeaux déployés, les Tambours appellans, & les autres honneurs & ceremonies usitées en Hollande en pareille occasion; Mr. l'Ambassadeur étant introduit dans la Sale de l'Assemblée, se plaça dans un Fauteuil vis-à-vis de Mr. Lieber Président, à qui il remit ses Lettres de créance, dont le Greffier Fagel fit la lecture: après laquelle Son Excellence, adressant la parole aux Etats Généraux, leur fit un discours conçu en ces termes.

*Son audience
publique
des Etats
Généraux.*

MESSIEURS

MESSIEURS,

*Sa Haran-
gue aux E-
tats Gené-
raux.*

LE premier soin du Roi mon Maître, après la conclusion de la Paix, a été de m'envoyer près de Vos Seigneuries, pour vous témoigner combien il a de joye de pouvoir vous donner désormais, comme à ses anciens Alliez, des marques de l'affection qu'il a toujours conservée pour vous; persuadé que Vos Seigneuries n'oublieront rien de leur part, pour affermir l'étroite union qu'il veut entretenir avec votre République.

Vous avez éprouvé, Messieurs, les effets de la bien-veüillance du Roi mon Maître, dès qu'il a pu vous en donner des marques. Vous sçavez ce qu'il a fait pour vous procurer la Paix avec l'Espagne, dans le tems que vous la souhaitiez, avec le plus d'empressement: Animé du désir de voir l'Europe tranquille, il vouloit, Messieurs, vous en faire recueillir les premiers fruits.

Je ne rappelle pas ici, Messieurs, des traits peut-être moins éclatans; mais qui ne prouvent pas moins l'attention de Sa Majesté à profiter des occasions qui se presentent, pour faire revivre avec vous cette heureuse intelligence, que le malheur des tems avoit interrompue.

C'est une distinction qui m'est bien chere, Messieurs, d'avoir été destiné par le Roi mon Maître, pour entretenir l'amitié qu'il vient de renouer avec Vos Seigneuries. Je n'oublierais rien pour en serrer de plus en plus les nœuds, & j'espere de réussir, si Vos Seigneuries daignent continuer à m'honorer des mêmes témoignages de cette confiance pleine de bonté, par lesquels Elles m'ont déjà prévenu. J'ose me
flat.

flatter, Messieurs, que je n'en serai pas indigne, si on peut la mériter par une parfaite vénération pour ce puissant Etat, & des sentimens remplis de respect pour ceux qui le composent &c.

Le President de l'Assemblée répondit à ce compliment au nom de Mrs. les Etats Généraux en des termes pleins de respect & de reconnoissance envers Sa Majesté. d'estime & de considération pour la personne de son Ambassadeur, qui fut reconduit au Palais Maurice, avec les mêmes ceremonies & le même Cortège. Le soir ce Ministre s'en retourna dans son Hôtel, & le 20. il donna un magnifique repas à plusieurs Membres de l'Etat & quelques autres personnes de la première distinction. C'est ainsi que l'union & la bonne intelligence ont été rétablies entre Sa Majesté Très-Chrétienne & Mrs. les Etats Généraux, nonobstant les intrigues & les faux prétextes des esprits broüillons, qui n'ont rien oublié pour perpetuer la division, par l'avantage particulier qu'ils comptoient de trouver dans la continuation de la guerre, qui faisoit également gemir les Sujets des deux Etats.

IV. Les Etats d'Hollande & de West-
frise rendirent au mois de Janvier une Or-
donnance, fondée sur leur résolution du
second de ce mois-là; par laquelle il est
ordonné, que les taxes imposées pendant le
cours de la dernière guerre, sur les mai-
sons, terres, Seigneuries, & autres biens
fonds situez dans la Province, qui payoient
un & demi pour cent de la totalité de leur
valeur

*Les Etats
d'Hollande
diminuent
partie des
taxes déjà
imposées sur
les capitaux,
& taxent
les obliga-
tions*

*zions qui
en étoient
exemptes.*

valeur ou capital; ne payeront qu'un pour cent pendant l'année 1714. Qu'à l'égard des obligations ou actions, tant des Indes, rentes viagères que autres parcelles fonds, qui payoient deux pour cent de leurs capitaux, ils ne payeront en 1714. qu'un & demi pour cent: mais qu'à l'égard des Obligations que la Province d'Hollande a contractées pendant la guerre, exemptes de toutes charges & impositions, les États d'Hollande ont jugé à propos, par une délibération du cinq. Octobre dernier, d'en rembourser les propriétaires, qui ne voudront pas les continuer en payant à l'Etat un pour cent du capital pour chacune année.

*Ordonnan-
ce des États
d'Hollande
touchant la
mortalité
des bestiaux.*

V. Comme la mortalité des bestiaux, qui fait depuis longtems de si grands ravages en Italie & ailleurs, s'est communiquée aux bêtes à corne de Hollande, les États de cette Province ont fait publier une Ordonnance du 23. Janvier dernier, par laquelle il est enjoint, sous peine d'une amende de 25. florins, d'enterrer toutes les bêtes qui mourront de maladie; défendant de les jeter dans les eaux ou rivières du País, ni de vendre ou acheter aucunes bêtes mortes ou malades, sous les mêmes peines. Permet de tuer ou d'affommer tous les chiens vagabonds, pour éviter qu'ayant mangé quelque charogne de bêtes mortes de maladie, ne communiquent la contagion ailleurs. Il est défendu de tuer aucuns Veaux de six mois, ni aucun Agneau devant Pâques, ni les Veaux ou Genices d'un an, non plus que les Vaches pleines, ou à lait, à peine de 50. florins d'amende pour chaque bête tuée de cette qualité &c.

VI. Le

VI. Le Samedi treize Janvier, depuis les neuf jusques à onze heures du soir, on ressentit quelques secouffes de tremblement de terre dans diverses Provinces des Païs-Bas & Païs voisins, principalement en Hainaut, Brabant, Evêché de Liege &c. il y eut quelques cheminées renversées & des maisons ébranlées à Mastricht, Bruxelles, & dans quelques autres Villes; c'est à quoi se réduisit tout le dommage; mais les peuples en furent allarmez pendant plusieurs jours.

Tremblement de terre aux Païs-Bas.

VII. Il y a eu quelque méfintelligence entre les Garnisons Hollandoises & les Bourgeois de quelques Villes des Païs Bas Catholiques; mais par la prudence des Magistrats & des Commandans des troupes, le murmure a été appaisé, & l'on a prévenu les suites de cette inimitié.

Méfintelligence entre les Garnisons Hollandoises & les Bourgeois des Villes des Païs-Bas.

VIII. On s'est vû à la veille dans le Brabant & le Hainaut, d'essuyer de nouvelles exécutions militaires de la part des Prussiens, à cause de quelques difficultez qui étoient survenûs; sur ce que les Etats du Hainaut refusoient de faire le premier payement de leur contingent, jusques à ce que les Ostages enlevés dans leur Province, eussent été renvoyez; & le Ministre de Prusse prétendoit qu'ils ne fussent relâchez qu'après l'entier payement. Il vouloit de plus exiger l'interêt des quatre-vingt mille écus, à quoi se monte le capital de la dette demandée par le Roi de Prusse; Sa Majesté Prussienne, disoit-il, n'étant pas tenuë de faire grâce de ces interêts, comme elle l'avoit promis; puisque ses débiteurs avoient laissé écouler le premier terme, sans faire le payement

Les différens entre le Roi de Prusse & les Etats de Brabant & de Hainaut réglés.

ment de la somme convenüe; mais on vint de recevoir des Lettres de Bruxelles du 6. Fevrier, qui assürent, qu'au retour d'un Courier depêché à Berlin, ces difficultez avoient été levées; Sa Majesté Prussienne à la recommandation de la Reine d'Angleterre, s'étant défilée de demander aucuns interêts, se contentant du capital de quatre-vingt mille écus, payables en quatre années; le quart comptant, & les autres trois quarts les trois années 1715. 1716. & 1717.

*L'équipage
du Prince
d'Holstein
est pris, son
Epouse & son
Fils faits
prisonniers.*

IX. Le 5. Janvier un Parti François, sous les ordres du Brigadier de la Croix, surprit sur le Rhin, au dessus de Bonn, un gros Batteau, dans lequel étoit le Prince de Holstein, Colonel au service de l'Empereur, la Princesse son Epouse, un de ses fils, & tout son équipage, escorté par trente hommes; pendant que le Parti chargeoit l'escorte le Prince se sauva de l'autre côté du Rhin; mais Madame la Princesse étant dans le neuvième mois de sa grossesse, ne pût pas suivre à pied son Epoux, ni le Jeune Prince son fils; ils furent faits prisonniers de guerre, mais relâchez sur le champ, sur la promesse qu'ils donnerent de payer leur rançon: à l'égard de l'équipage, estimé cent mille florins, & parmi lequel il y avoit beaucoup de vaisselle d'argent, il fut butiné par ceux qui composoient le Parti.

Le Roi Très-Chrétien qui n'a jamais laissé échaper d'occasion, de donner des marques de générosité, & de faire éclater sa grandeur d'ame en faveur des Princes étrangers, même envers ses ennemis; non seulement a libéré le Prince de Holstein du payement de la rançon de son Epouse & de son fils;

Sa M. donna encore ordre, de lui rendre sa vaisselle d'argent, & tout ce qui se trouveroit en nature de ce qu'on lui avoit pris. Mr. de la Croix le lui envoya à Cologne par son Major, auquel le Prince d'Holstein fit une gratification de la valeur d'environ deux mille écus.

ARTICLE VIII.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

I. **V**Oici un livre tout nouveau, dont le seul titre excitera la curiosité de bien des gens. *La vie du Duc de Marlborough*, traduit de l'Anglois. A Amsterdam chez Pierre Humbert 1714. c'est un in 8 de 232. pages; il auroit eu besoin d'un errata, car il y a un très-grand nombre de fautes; par exemple à la page 39. il dit *le feu Prince de Vaudemont*, c'est le pere dont il parle, qui est encore plein de vie. Page 89. il met le *Duc de Savoye* à la tête de l'Armée de l'Empire en Baviere, au lieu de dire que c'étoit le *Prince Eugene de Savoye &c.*

La vie du Duc de Marlborough.

Nous trouvons à la tête du livre une Epitre dédicatoire *au Duc de Montaignu*, l'un des Gendres du Duc de Marlborough. Celui qui a fait cette Epitre, la signe seulement par ces deux lettres, C. M. Il semble se contredire lui-même, puis qu'à la seconde page il se déclare un des Fermiers & Vassaux du Duc de Montaignu, & sur la fin de cette Epitre, il dit, *qu'il n'a pas l'honneur d'être connu de sa Grandeur*: il n'est pas surprenant qu'un simple *Vassal* ou *Fermier* d'un grand Scigneur

tel qu'est le Duc de Montaigne, ne soit pas connu de son Maître. Mais quand on joint à ces qualités celles de *Confident* & d'*Auteur* de la vie du Duc de Marlborough, on ne sçait que penser d'un homme qui dédie son ouvrage au *Gendre* de ce fameux Général, sans avoir trouvé ou cherché l'occasion de s'en faire connoître; il donne lieu de croire qu'il n'est pas mieux connu du Beau-pere que du Gendre. L'Auteur nous dit de plus, que son livre fut commencé par un homme qui lui confia ses Mémoires à l'article de la mort, & qu'il a crû être de son devoir de les achever, afin de leur assurer l'immortalité.

Quel que soit l'Auteur de cet ouvrage, il se déclare le zélé Panegiriste du Duc de Marlborough; il le suit l'encensoir à la main, depuis sa naissance jusques à ce que le Duc, (pour me servir des termes de l'Auteur) s'exila volontairement d'Angleterre. Boileau a dit de certains Auteurs,

*Souvent à son Heros dans un bizarre ouvrage
Donne de l'encensoir au travers du visage.*

*Sa Naissance
est le commencement
de sa fortune,
procurée
par le Duc
d'York.*

Voici quelques endroits que l'Auteur a choisis pour caractériser la vie de Mr. de Marlborough. Il l'appelle Jean Churchill, son pere se nommoit Winstan Churchill de Wootton Bassett, dans le Comté de Dorset: sa mere étoit N. . . . Drake de la Province de Devon. Il prit naissance dans le tems des troubles de la grande rebellion de Cromwel: Après que le Roi Charles II. eut été rétabli sur le Trône, Mr. Churchill le pere parut à la Cour, & s'étant insinué dans les bonnes gra-

ces de S. A. R. le Duc d'Yorck, frere du Roi, lui procura le titre de Chevalier; peu après il fut fait Clerc Controlleur du Tapis verd, (c'est la Cour des Requetes de l'Hôtel) ce Poste lui donna & à sa Famille, un logement au Palais de Withael: Mr. le Duc d'Yorck, (connu ensuite sous le nom de Roi Jaqus II.) prit le jeune Churchill au nombre de ses Pages, & c'est là où l'Auteur avec raison place l'Epoque du bonheur, & de la haute fortune de son Heros. Ce Prince le prit en amitié, & lui reconnoissant de l'inclination pour les armes, lui donna un Drapeau dans l'un de ses Regimens: il fut bientôt fait Capitaine; on l'envoya en France avec les Troupes Angloises qui y allerent pendant les guerres de 1672. Il fit ses premieres Campagnes sous Mr. le Maréchal de Turenne: Il se signala devant le Roi T. C. au siege de Maftricht; Sa M. prit de là occasion de le recommander à la Cour d'Angleterre; cette recommandation lui valut la Lieutenance Colonelle d'un Regiment que le Roi Charles II. lui donna, & S. A. R. son frere le fit Gentilhomme de sa Chambre, & Maitre de sa Garde-Robe: peu après il eut un Regiment.

L'Auteur parlant des motifs qui obligerent Mr le Duc d'Yorck de passer à Bruxelles du vivant du Roi son frere, fait suivre ce Prince par le Colonel Churchill; il rapporte que ce Colonel lui dit alors, (à l'Auteur)
„ je regarde comme la plus grande injustice
„ du monde, de priver quelqu'un de son
„ heritage sur de simples suppositions qu'il
„ a intention de faire du mal, lors qu'ac-
„ tuellement il n'en fait aucun qui puisse
l'em-

*Distinction
& faveur
que lui pro-
cure le Roi
T. C.*

*Mariage
de Mr.
Churchil
avec Ma-
damoiselle
Zarach Jen-
nings.*

» l'empêcher de se servir des droits qu'il a.⁶

A la page 15. l'Auteur annonce, (sans dire le tems) le mariage du Colonel Churchill avec la Demoiselle Zarach Jennings, fille du Chevalier Richard Jennings, née dans le Comté d'Herford, qui avoit l'honneur d'être au service de la Princesse Anne, fille Cadette de S. A. R. (c'est presentement la Reine Anne.) Le Colonel Churchill toujours attaché à Mr. le Duc d'Yorck, accompagna ce Prince à deux voyages qu'il fit en Ecosse; il fut fait *Baron d'Aymouth*, & titré de *Milord*.

Ce ne fut pas les seuls bienfaits qu'il reçut de ce Prince; car après la mort du Roi son frere, étant parvenu à la Couronne, & reconnu Roi des trois Royaumes par ses Sujets, & par toute l'Europe, sous le nom de Jaques II. Sa M. dès le commencement de son Regne, donna à *Milord Churchill* la troisième Compagnie de ses Gardes à Cheval, lui continuant la Charge de Gentilhomme de sa Chambre. L'Auteur nous apprend à la page 18. que Mr. Churchill donna des marques de son devoir & de sa fidelité pour le Roi Jaques son Souverain & son Binaire, dans la petite guerre que le Duc de Montmouth alluma au commencement du Regne de Sa M. *Ce dénaturé Neveu* (dit l'Auteur en parlant du Duc de Montmouth) *& ce rebelle Sujet en voulut à la Couronne de son Oncle & de son Souverain, & osa se presenter dans les parries du Oüest pour la lui disputer.* Le Roi Jaques y dépêcha aussi tôt son fidelle & vaillant *Milord* avec un Détachement du Regiment

• Il auroit été à souhaiter pour la plus parfaite gloire de Mr. de Marlborough, qu'il eût toujours persisté dans des sentimens sçavoirsiens & si équitables.

ment d'Oxford, & quelques autres Troupes, jusques à l'arrivée du Comte de Feversham, qui devoit commander en Chef. Sa Grandeur (Mr. Churchill) qui remplissoit le poste de Brigadier General, rendit en ce tems-là un très grand service, & son Maître lui fut redevable de l'avoir tiré hors de danger. *

A la page 21. nous aprenons que Monsieur Churchill fut fait Pair d'Angleterre sous le titre de *Sandrige*, qui est le nom du lieu où Mad. son Epouse avoit pris naissance, dans le Comté de Hertford, & la défaite du Duc de Montmouth valut au Milord la Charge de Major Général. Quelques pages plus bas, l'Auteur avance que Milord Churchill lui fit confiance d'un entretien qu'il eut avec le Roi sur la liberté de conscience qu'il vouloit établir dans ses Royaumes; je doute si le Milord convient de ce Dialogue; mais au moins on n'y aperçoit point le langage d'un Roi, tel qu'étoit Jaques II. L'Ecrivain nous assure dans le même endroit, d'un fait qu'on ne lui contestera pas, eu égard aux obligations, & la reconnoissance dont Mr. Churchill étoit redevable envers son Souverain: c'est les assurances qu'il donna à ce Prince

P de

* Voilà un coup d'encensoir mal placé; quand les Sujets servent utilement leur Souverain & leur Patrie, ils n'acquierent que la gloire, d'avoir réussi en faisant leur devoir: c'est parler improprement que de dire, que le maître est redevable à un Sujet, lorsque ce Sujet n'a fait que ce qu'il devoit faire: autrement les Souverains seront redevables de la prospérité ou du succès de leurs armes au moindre subalterne, ou à un simple grenadier, qui aura, dans l'occasion, rempli son devoir.

218 *Journal Historique sur les*
 de son zele & de sa fidelité; *en suppliant le*
Roi d'être persuadé que dans tous ses trois
Royaumes il n'y avoit pas de Sujet qui vou-
lût plus risquer que lui pour conserver la fa-
vour & la bienveillance de Sa M.

Jusques à present nôtre Auteur n'a entrete-
 nu son lecteur, que des progrès de fortune
 de son Heros, & des continuelles faveurs qu'il
 avoit reçu de son Maître, dans le tems qu'il
 n'étoit connu que sous le nom de *Duc d'York*,
 & lors qu'il fut monté sur le Trône; mais
 tout à coup, c'est-à dire à la page 27. il dé-
 crit un si grand changement à l'égard de Mr.
 Churchil, qu'on ne sauroit le lire sans rap-
 peller en quelque sorte, le souvenir de la
 foiblesse que St. Pierre fit paroître devant la
 servante de Pilate; avec cette differance que
 ce fut un crime au premier des Apôtres, &
 (au sentiment de l'Auteur du livre dont je
 donne l'extrait) un motif de nouvelles louan-
 ges. Voici quelques endroits de ce livre qui
 ont rapport à la revolution de 1688.

Mr. Churchil abandonne le Roi son Maître & se joint à son ennemi.

„ Je ne ferai aucune difficulté de dire ,
 „ (c'est l'Auteur de la vie de Mr. de Marlbo-
 „ rough qui parle) que Milord Churchil
 „ voyant l'animosité & l'agitation où la Na-
 „ tion se trouvoit, & remarquant le mécon-
 „ tentement général du peuple, il ne put se
 „ contenir plus longtems dans les devoirs d'u-
 „ ne obéissance dissimulée, sans sortir des bor-
 „ nes où elle l'avoit retenu, * il passa par
 dessus

* *J'ignore si le Duc de Montaignu, ou Mr. de Marlborough auront largement récompensé ce Panegiriste; mais il paroît que quand il auroit passé sous silence ces traits d'Histoire, déjà assez connus, ces deux Seigneurs n'en auroient pas chagriné l'Auteur: qui a voit déjà si juste.* †

„ dessus toutes les considerations qu'il pou-
„ voit avoir, pour se joindre à quantité de
„ Seigneurs; avec lesquels *il souſcrivit à la*
„ *lettre d'invitation qu'ils envoyèrent au Prin-*
„ *ce d'Orange, afin qu'il vint mettre le Roi*
„ *à la raiſon.* Ce ne fut pas ſans de
„ rudes combats en lui même, qu'il entra
„ dans cette aſſociation, d'un côté *le devoir*
„ *& la reconnoiſſance qui ſembloient l'attacher*
„ *à Sa M. le reteuoient*; de l'autre il étoit
„ bien difficile de rompre le nœud de l'aſſe-
„ ction qu'il avoit naturellement pour ſa pa-
„ trie.

Après avoir dit ſuccinctement, que le Prin-
ce d'Orange débarqua à Torbay, avec une
Armée étrangere, il ajoûte page 29. que le
Roi ayant aſſemblé la ſienne, marcha à la ren-
contre de ſon ennemi, juſques à la plaine de
Salisbury, ſuivi de ſes principaux Officiers,
dont Milord Churchill étoit du nombre; mais
qu'en cet endroit, lui (*Mr. Churchill,*) &
plusieurs autres abandonnerent le Roi, pour
aller joindre le Prince d'Orange. Quelque ju-
diciaire que ſoit ce recit, apparemment que
l'Auteur reſſentant que la conduite de Mr.
Churchil pechoit contre la fidelité & la recon-
noiſſance qu'il devoit à ſon Maître & à ſon
Souverain, a cherché de le juſtifier, en joi-
gnant dans cet endroit, la lettre que ce Mi-
lord écrivit au Roi, après ſa deſertion; je
vais dans le même deſſein la copier ici.

S I R E,

S'il y a quelque occaſion, où la ſincerité
d'une perſonne doit être moins ſuſpecte,

P 2

c'eſt

† *ment déclamé contre l'infidélité du Duc de Mon-*
mouth.

*Lettre de
Mr. Chur-
chil au Roi
Jacques pour
justifier sa
dejection.*

220 *Journal Historique sur les*
c'est sans doute lors qu'elle agit contre les
propres interêts; comme donc V. M. ne trou-
vera, peut-être pas, dans mon fidele attache-
ment à son service, aux tems de sa plus gran-
de adversité, des motifs suffisans, pour don-
ner à mes actions une charitable interpreta-
tion; d'autant plus que *je reconnois que mes
petits services ont été recompensez au delà de
ce qu'ils meritoient*: j'espere que le grand avan-
tage que je tiens de la bonté de V. M. lui
servira de raison, à elle & à tout le monde,
pour croire que Je ne saurois faire tant de
violence à mon inclination, & agir si fort *con-
tre mes interêts, en abandonnant V. M.* sans y
être forcé par un principe, qui est au dessus
de toute sorte de considerations; particuliere-
ment dans un tems *qui sembla exiger de vos
Sujets, une plus grande obéissance, sur tout de
celui qui a tant d'obligations à V. M.* Ce ne
peut être que les loix inviolables de la con-
science & de la Religion qui m'ayent pû con-
traindre à un tel procedé, étant des obliga-
tions qu'aucun honête homme ne peut nier,
& auxquelles j'ai été moi-même instruit, que
toutes les autres doivent ceder. *Le Ciel m'est
témoïn, avec combien de chagrin j'ai vû la
consequence des mauvais conseils donnez à V.
M. par des gens mal intentionnez, * qui ne
peuvent aller que contre les interêts de V.
M. & de la Religion Protestante. Mais la mê-
me raison qui me separe de ces personnes,
qui voudroient pousser à bout leurs desseins,
par une prétenduë conquête; la même raison,*
dis je,

** Les plus mauvais conseils donnez au Roi
Jacques II. partoient du Comte de Sunderland
son premier Ministre, dont le fils épousa ensuite
la fille de Mr. Marlborough.*

dis je, me fera toujours *hazarder ma vie & mes biens, qui vous sont si légitimement dûs, pour la preservation de vôtre personne Royale & de vos justes droits: avec toute la reconnaissance & le respect qui convient &c.* Signé.
J. CHURCHIL.

Si ces promesses eussent été sinceres, le Milord auroit donné quelques marques de repentir, de fidelité & d'attachement, dans les diverses occasions où le Roi & le Prince son fils se sont vûs persécutez avec autant de fureur que d'injustice, mais l'auteur ne nous en donne aucune preuve; au contraire cet Ecrivain nous apprend page 33. que le Prince d'Orange ayant donné à Milord Churchill la Charge ou le titre de Lieutenant Général, l'envoya à Londres, pour rassembler la Compagnie des Gardes, lorsque le Roi y étoit encore, (après avoir licentié le reste de son Armée.) Ce fut ce Milord, (à ce que dit l'Auteur) qui conseilla au Prince d'obliger le Roi de se retirer, pour aller faire sa résidence où il lui plairoit: que Sa M. choisit Rochester pour son séjour, d'où il se sauva peu après en France, où la Reine avoit déjà passé avec le Prince leur fils, pour y être en azile, jusqu'à ce que les esprits fussent remis dans leur assiette..

Nôtre Ecrivain qui n'a en vûe que d'exalter les faits glorieux du Heros dont il écrit la vie avant sa mort, passe succinctement sur le ceremonial qu'on observa dans la Grande Bretagne, pour placer sur le Trône le Prince d'Orange, & la Princesse son Epouse: A la page 36. il note avec quelle délicatesse Milord Churchill se dispensa de suivre le Prince

d'Orange en Irlande l'année qu'on donna la Ba-
 taille de Boyne, où le Roi Jaques II. étoit en
 „ personne; c'est, dit il, la grande aversion
 „ qu'il avoit de combattre contre son der-
 „ nier Maître; il ne pouvoit se défaire de
 „ la haute considération qu'il avoit pour sa
 „ personne, & les sentimens de tendresse
 „ qu'il avoit pour la conservation d'un Prin-
 „ ce qui l'avoit comblé de bien-faits, ne pou-
 „ vant se résoudre de tirer l'épée contre ce-
 „ lui là même qui l'avoit élevé à l'état de
 „ grandeur où il se voyoit; mais aussi tôt que
 „ ce Roi eut abandonné l'Irlande, il accepta
 „ sans hésiter, le Commandement qu'on lui
 „ donna, pour aller soumettre les Villes de
 „ Kork, Kinsale, & autres qui étoient en-
 „ coré sous l'obéissance du Roi son bien-
 „ faiteur.

*Mr. Chur-
 chil est fait
 Comte de
 Marlbo-
 rough, peu
 après disgra-
 cié.*

A son retour d'Irlande le Roi Guillaume
 le fit Comte, sous le nom de *Mariborough*,
 & c'est sous ce nouveau nom que l'Auteur
 parle de Mr. Churchill dans la suite de son
 ouvrage. A la page 40. il dit que ce nou-
 veau Comte ayant pris la liberté de repre-
 „ senter au Roi Guillaume, qu'on remar-
 „ quoit qu'il n'y avoit qu'un ou deux Sei-
 „ gneurs, même étrangers, qui eussent part
 „ aux magnifiques largesses de Sa M^{te} ce Prin-
 „ ce lui tourna le dos, sans lui rien répon-
 „ dre, mais qu'il lui envoya dire par un
 „ Messager, *qu'il n'avoit plus besoin de ses*
 „ *services, & qu'il eût à se retirer de sa Cour.*
 L'Auteur nous observe que les sentimens du
 Comte de Mariborough furent autorisez
 & soutenus par ceux du Parlement, puis
 que la Chambre des Communes presenta
 Adresse à son nouveau Roi, pour se
 plain-

plaindre des dons *extravagans* que Sa Majesté avoit accordés : (je ne rapporte que les termes de l'Auteur , qui sans doute ne sont pas autorisez de l'approbation de Mr. de Marlborough , ni de ceux , qui , comme lui , se piquent de politesse.) Le Milord ne fut pas longtems dans la disgrâce , puisque deux ans après le Roi Guillaume le nomma Gouverneur du jeune Duc de Gloucester , fils de la Princesse Anne , sa belle sœur : si l'on osoit ajouter foy à ce que l'Auteur rapporte à la page 43. Ce Roi dit au Comte , en lui remettant le jeune Prince entre ses mains ; *Milord enseignez-lui ce que vous êtes & mon neveu ne manquera pas d'être accompli.* Voilà des expressions peu convenables dans la bouche d'un Roi : & ce *ce que vous êtes* , étoit fort au dessous de la naissance & de l'éducation du jeune Prince.

*Rentre en
grâce, & le
Roi Guil-
laume le fait
Gouverneur
du Duc de
Gloucester.*

Le Roi Guillaume nomma quelques années avant sa mort , le Comte de Marlborough , Général de l'Infanterie Angloise , l'employa à plusieurs Négociations , sur tout à celles du *Traité de partage* : à sa mort il le désigna pour un des Membres du Conseil de Madame la Princesse de Dannemarck , qui lui succeda à la Couronne : Cette Princesse le continua dans l'Emploi de Plenipotentiaire en Ho'lande , & le fit Généralissime de ses Armées dans la guerre qu'elle declara à la France & à l'Espagne , sur le plan qu'en avoit laissé son Predecesseur. Notre Auteur suit ce Général , & se trouve , (à ce qu'il dit) à toutes les actions d'éclat arrivées dans cette guerre : cependant comme il ne rapporte rien de particulier des victoires remportées par les Armées où ce fortuné Milord a commandé ,

dont

224 *Journal Historique sur les*
dont nous n'ayons déjà fait mention dans nos
Journaux précédens, nous n'en ferons pas ici
une repetition.

*Nouvelles
graces qu'il
reçoit de la
Reine Anne
qui le fait
Chevalier
de la Jar-
ziere & Duc
de Marlbo-
rough.*

La Reine n'eut pas moins de bonté pour
le Comte de *Marlborough*, que le Roi son
pere en avoit eu pour le Comte de *Churchil*;
à sa premiere Campagne cette Princesse l'hon-
nora du titre de Chevalier de la Jarriere. Peu
de mois après, c'est à-dire, au commence-
ment de l'année 1703 cette Princesse le créa
Duc de Marlborough; Elle accompagna cette
grace d'une pension annuelle de 5000 livres
sterling sur le revenu des Postes. Maria sa
fille aînée avec le Comte de Godolfin, dont
le pere étoit grand Tresorier; le fit grand
Maître de l'Artillerie; lui donna plusieurs
autres Charges honorables & lucratives; alie-
na des Domaines de la Couronne en sa fa-
veur; enfin Elle le rendit le plus riche & le
plus acrédité Seigneur du Royaume.

On ne peut pas s'empêcher de concevoir
une haute idée de l'Auteur du livre dont je
ne fais que l'extrait; sa plume le rencontre
dans tous les endroits où il s'agit de faire
briller la valeur, la capacité, la politesse, la
fortune, & les autres événemens qui ont du
rapport à la gloire de Mr de *Marlborough*.
Cet Auteur parlant à la page 68. de l'hon-
neur que le Milord eut de saluer à Dussel-
dorp *l'Archiduc Charles*. nouvellement de-
claré *Roi d'Espagne par l'Empereur son pere*,
,, j'étois du nombre (dit-il) de ces Offi-
,, ciers qui accompagnoient sa Grandeur,
,, (Mr. *Marlborough*) avec d'autres Gentils-
,, hommes, & je l'entendis se plaindre for-
,, tement des Hollandois, pour lui avoir lié
,, les mains, & l'avoir empêché de moison-
ner

net les glorieux avantages, que lui & les
troupes qu'il commandoit, auroient infail-
liblement recueillies cette Campagne: (c'é-
toit celle de la prise de Limbourg)
la vivacité de ses plaintes, me fera tou-
jours croire que sa Grandeur n'est point
si amatrice de la politique & des maximes
des Hollandois comme on le publie.

Le Roi d'Espagne nous reçut avec toute
la franchise qui pouvoit convenir à la gran-
deur de son rang. . . il lui fit présent d'une
épée enrichie de diamans, qu'il tira de
son côté, & qu'il portoit pour cela, en
lui disant; Milord, je suis un Prince qui
confesserai librement ma pauvreté, mon man-
teau & mon épée sont toute ma richesse,
cette dernière est un présent qui peut être
utile à VOTRE GRANDEUR, & j'espère
que vous ne l'estimerez pas moins pour l'a-
voir portée aujourd'hui.

Son entre-
tien avec
l'Archiduc
qui lui fait
présent de
son épée.

Bien loin de cela, repliqua le Duc, qui
en baissa le pommeau, elle me fera toujours
resouvenir des justes droits de V. M. & des
obligations que j'ai de hazarder ma vie &
tout ce que j'ai de plus cher, pour vous
rendre le plus grand Prince de la Chrê-
tienté.

Ils eurent ensemble, (c'est toujours l'Au-
teur de la vie du Duc de Marlborough qui
parle) plusieurs autres entretiens très-se-
rieux, durant leur séjour à Dusseldorp,
dans lesquels Sa M. donna des marques
d'une vivacité d'esprit, dont il n'a point he-
rité de la Maison d'Autriche; soit que sa
Grandeur par sa présence, lui inspira ce
feu, ou que ce fût l'effet du secours de
son éducation.

L'éloquence de l'Auteur, & ses expressions énergiques ne peuvent que lui avoir préparé une haute fortune à la Cour de Vinnce, supposé que Mr. de Marlborough ou les riches Seigneurs de sa Famille, oubliassent de récompenser largement un Ecrivain qui sçait mettre dans un si grand jour, l'éclat de la gloire des véritables Heros.

*Loisanges
données à
Mr. de
Marlborough par
l'Auteur de
sa vie.*

Il a le don d'écrire *Poëtiqnement en prose* ; voici en quels termes il s'énonce, pour disposer son Lecteur au recit qu'il lui prepare de la marche de Mr. de Marlborough en Allemagne avant la Bataille d'Hochstedt ; Si
 „ Cesar, dit-il, a été capable de décrire ses
 „ propres exploits, quel talent ne faudroit-
 „ t'il pas avoir, pour coucher dans l'Histoire
 „ les faits de celui qui le surpasse ? valeur
 „ des Heros ! de quoi n'es-tu pas capable ? Noble
 „ passion des ames généreuses ! y a-t'il
 „ quelque entreprise dont l'ardeur que tu inspire
 „ ne surmonte les difficultez ? les Rivieres,
 „ le Rochers, les chaleurs, les pluyes, toutes
 „ les intemperies de la terre & de l'air,
 „ ne sauroient arrêter l'un, ni être le moindre
 „ obstacle à l'autre. La faim même devient
 „ un état délicieux à celui qui a l'esprit
 „ tourné à de grandes actions, & la soif
 „ ne cause plus de peine, ni de tourment,
 „ quand un genie heroïque, ne l'envisage
 „ que comme une opposition à acquerir un
 „ nom immortel.

L'ouvrage, en plusieurs endroits, est embellie de semblables fleurs de Rhetorique; mais ce que nous en avons dit, passant déjà les bornes d'un extrait, je me contenterai d'y ajouter quelq'observation de l'Auteur, sur ce qui concerne la part que Mr. de Marlborough a eue

Matières du tems: Mars 1714. 227
eut aux négociations de Paix de 1709. & 1710.

A la page 136. l'Auteur rapporte la Lettre que Son Alteſſe Electorale de Baviere écrivit au Duc de Marlborough, & ſa réponſe ſur la propoſition que ce Prince faiſoit au nom du Roi T. C. dès l'année 1706. d'ouvrir des Conférences générales pour traiter la Paix avec tous les Alliez: cette Lettre & la réponſe ſont à peu près ſemblables à celle que Son Alteſſe Electorale écrivit en même tems aux Députés des Etats Généraux à l'Armée. Mr. de Marlborough & Meſſieurs les Etats rejetterent la propoſition, diſant qu'il falloit avant de ſ'aſſembler, que le Roi T. C. s'expliquât ſur les conditions & ſur les offres que Sa M. vouloit faire, pour contenter tous les Alliez. * Cet Auteur ſouhait, page 141. que la Barriere demandée par les Hollandois, ne pouvoit pas être bornée à tous les Pais Bas Eſpagnols; que pour la ſûreté de cette République, il falloit l'étendre plus loin: que ſi cette Barriere avoit été eſtimée néceſſaire au commencement de la guerre, dont elle devoit être eſtimée trop foible, après que les Armes des Alliez eurent fait des progrès qui ſurpaſſoient toutes les eſperances des mêmes Alliez, lors qu'ils firent leur Traité d'Alliance. Ces deux points, ajoûte l'Auteur, ont dû être les fondemens de la Paix; il eſt à remarquer que le premier de ces deux points, c'étoit d'uaire aux Etats de la Maiſon d'Autriche, les Royaumes d'Eſpagne, les Indes, Milan, Naples, Sicile, les Iſles adjacentes, ſans y comprendre les Pais-Bas Eſpagnols: ces riches & belles Provinces ſont une reſerve *in peſto*, faite par l'Auteur

De quelle maniere Mr. de Marlborough travailloit à procurer la paix à l'Europe.

* Voyez Tome VI. de cet Ouvrage page 52.

teur de la vie du Duc de Marlborough ; car ce terme *sans y comprendre*, témoigne qu'il a prétendu d'en frustrer la Maison d'Autriche, à mesure qu'il vouloit en dépouiller un Prince de France ; quoi que, sans doute, Mr. de Marlborough ni Mrs. les Etats ne se soient jamais expliqués de la sorte devant cet Ecrivain ; lequel pour en faire à croire, se donne au public pour un des confidens de ce Général, & qui, comme son ombre, semble ne l'avoir abandonné qu'en plein midi.

Le même Auteur dit un peu plus bas, que la France se trouvant dans l'obligation de s'expliquer & de faire des offres de Paix, ainsi Mr. de Marlborough l'avoit écrit à Mr. l'Electeur de Baviere ; Sa M. T. C. au nom du Roi son petit fils, donna aux Alliez l'alternative, ou d'accepter pour la part de la Maison d'Autriche, le Royaume d'Espagne & les Indes : ou Naples, Sicile, Milan &c. mais que cette proposition de Paix *étant déraisonnable*, puis qu'il falloit obtenir le tout pour la Maison d'Autriche ; on rejetta les offres, comme on avoit fait la proposition d'une Conferance. Au sentiment de l'Auteur, ces propositions de Paix, (quoi que rejettées,) furent très préjudiciables à la grande Alliance ; il soutient qu'elles causerent la perte de la Baraille d'Almanza, & la levée du siege de Toulon.

*Pourquoi
fait il ob-
mission des
conditions
de paix pro-
posées par les
Alliez.*

Page 165. parlant des Conferances tenuës à la Haye en 1709. touchant la Paix, il dit nettement, que Mr. le Prince Eugene & Mr. de Marlborough, qui y firent la fonction de Plenipotentiaires d'Autriche & d'Angleterre, déclarerent qu'ils ne pouvoient consentir à aucun accommodement, sans l'abandon entier de tout ce qui avoit composé la Monarchie d'Espa-

d'Espagne tant en Europe qu'aux Indes. L'année suivante on persista dans la même résolution dans la Conférence de Gertruydenberg : l'Auteur a négligé ou méprisé de rapporter les conditions proposées par les Alliez, pour parvenir à la Paix, comme sont celles de demander que le Roi T. C. mît entre les mains de ses ennemis, toutes les Places fortes de sa frontière, ses Arcenaux, ses Magasins; au moyen de quoi on lui offroit une Suspension d'armes de deux mois, pendant l'intervalle desquels Sa M. à ses propres frais, détrôneroit Philippe V. son petit fils, tant en Europe qu'aux Indes, pour être le tout remis à la Maison d'Autriche: que si cette condition n'étoit pas exécutée dans les deux mois de terme, alors tous les Alliez, déjà en possession des Places fortes qu'on leur auroit confié, reprendroient les armes pour contraindre la France de détrôner le Roi d'Espagne: ces circonstances, dis-je, n'étans pour nôtre Auteur que des minuties, il n'a pas daigné d'en faire mention: suivant le plan qu'il s'est proposé, il nous assure, que Mr. de Marlborough a toujours eu des intentions sinceres pour la Paix; qu'il n'en a jamais éludé la conclusion; mais que la Cour de France n'ayant pas acquiescé *aux équitables demandes* qu'on lui faisoit, qui n'avoient rien que de conforme à ce que les Alliez s'étoient proposés en prenant les armes; c'étoit cette Couronne qui avoit fait évanouïr toutes les esperances de la Paix.

A la page 185. l'Auteur dit que le Comte de Bergeick demanda au Duc de Marlborough, que les Ministres du Roi d'Espagne son Maître fussent admis aux Conférences qu'on tenoit alors en Hollande, & qu'on le lui refusa:

il n'accuse peut être pas si juste, lors qu'il dit quelques lignes plus bas, que ce Duc avoit reçu *des Lettres officielles de Mr. de Torcy, qu'il auroit pu s'épargner la peine de lui écrire*, puis qu'elles ne produisirent rien sur son esprit : ce qu'il y a de certain, c'est que de semblables faits ne prouvent pas que Mr. de Marlborough ait travaillé avec l'habileté qui lui est naturelle, à chercher des temperamens pour terminer la guerre à des conditions raisonnables.

Monsieur de Marlborough, son Epouse & sa Famille, disgraciez par la Reine.

Il ne parle à la page 197. des disgraces de la Duchesse de Marlborough, du Lord Godolphin, du Comte de Sunderland, & des autres Seigneurs alliez à Mr. de Marlborough, que pour en conclure que la fortune des Grands est souvent exposée à de grands revers. *Mais*, (ajoute l'Auteur à la page 202.) *le Milord avant son départ d'Hollande pour passer en Angleterre, promit au Prince Eugene & aux Etats Généraux, de ne point abandonner la Cause commune, & de sacrifier tous ses dégoûts au bien public.* Ce qui (le conservant dans ses Emplois) lui donna occasion de faire encore une Campagne, dans laquelle il fit la conquête de Bouchain, *qui, à ce que dit l'Auteur, fut le comble de la gloire du Milord, entreprise digne de Jules Cesar ou d'Alexandre*, *Farnese*: rappelez, (ajoute-t'il,) tout ce qui a été fait jusques à la réduction de Bouchain; vous trouverez que ce n'est qu'une suite d'entreprises merveilleuses, où la valeur & la prudence ont agi de concert: ce siege est un racourci de tous les prodiges qui ont accompagné les plus celebres. &c.

L'Auteur pénétré d'indignation contre sa Patrie, & de zèle pour son Heros; après nous

avoit annoncé que la Reine l'avoit privé de ses Emplois, & qu'on l'avoit accusé de malversation à la Chambre Basse, termine son Livre par des exclamations, dont voici quelques termes.

Ingrate Nation, de payer si mal & de re-
compenfer si indignement les fatigues de
tant de jours & de nuits qu'il a esluyé pour
vôtre conservation! Ingrate Angleterre, de
souffrir qu'il soit injurié & maltraité, lui
qui a exposé sa vie pour sauver les vôtres!
..... quand il vit ce cruel procédé, il re-
solut de se bannir volontairement du lieu
de sa naissance, pour laisser ses ennemis en
repos & se mettre en sûreté. Et pour
dire la verité, il étoit bien tems, qu'il cher-
chât ailleurs une retraite assurée, lors qu'on
employoit tant d'artifice pour le rendre cou-
pable dans son País., C'est pourquoi,
après avoir réglé ses affaires domestiques,
& transporté la plûpart de ses biens en fonds
au Duc de Montaign, aux Comtes de Bridg-
water, Sunderland & Godolfin, ses Gen-
dres, il s'alla embarquer à Douvres, pour
passer aux País Bas.

Quelques uns assûroient, (ajoute l'Auteur
Anglois,) qu'il étoit plus honorable d'être
né dans une terre de Bandits que dans nôtre
indigne Patrie, sur le pied qu'elle est à pre-
sent. Et qu'il n'y eût jamais de Nation qui
fût tombé d'un plus haut degré de gloire
& d'estime, dans un état aussi méprisable,
que celui où son lâche procédé l'a réduite &c.

Ces termes qui paroissent un peu trop outrés
caracterisent l'Auteur de ce Livre, un encens
plus moderé, un recit plus sincere, & moins pas-
sionné, auroit mieux convenu à l'Auteur, la
Nation pourroit s'en accommoder, & Mr. le

*S'exile des
Royaume.
ce qui donne
lieu à l'Au-
teur de faire
des impreca-
tions contre
la Nation
Angloise.*

Duc de Mariborough n'auroit pas eu lieu de s'en plaindre, il trouvera sans doute des Panciristes qui manieront plus délicatement & plus solidement la gloire qu'il s'est acquise.

ADDITION.

Châtiment exercé sur quelques Communautés de Catalogne, pour servir d'exemple aux autres.

DES Lettres de fraîche datte, tant de Paris, de Provence, que de Roussillon, sans entrer dans un détail de tout ce qu'elles contiennent, voici ce qu'elles marquent de plus intéressant : Que les divers Détachemens des Troupes de l'Armée du Duc de Popoli, des Gouverneurs de Tortose, de Gironne, & des autres Postes circonvoisins, avoient dispersé les mutins & les mal intentionnez de Catalogne. Que quelques uns des Détachemens dont je viens de parler, ont mis à feu & à sang quelques Bourgs & Villages, où cette nouvelle revolte a commencé d'éclater? On y a détruit les moulins, comblé les puits, & fait ressentir les autres marques de châtiment convenables à donner à penser aux *mauvais convertis* de ce Pais là.

Mr. du Casse va commander l'Escadre destinée contre les Catalans Rebelles.

Nous aprenons de plus que le Sr. du Casse, qui partit de Paris le 3. Fevrier, étoit arrivé à Toulon pour prendre le Commandement de l'Escadre Françoisise, qui va joindre la Flotte Espagnole destinée à operer par la force des armes, ce que la raison, le devoir, & l'amnistie n'ont pas pû obtenir des Catalans.

F I N.

T A B L E du mois de Mars 1714.

Art. I. Espagne. 155. Art. II. France. 160.
Art. III. Italie. 163. Art. IV. Suisse, Allemagne. 174. Art. V. Nord. 184. Art. VI. Angleterre. 196. VII. Hollande. 205. Art. VIII. Litterature. 213.